
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 septembre 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 septembre 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Josefina Blanco, Mme Catherine Cl ment-Talbot, M. Benoit Dorais, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Julie Roy et M. Serge Sasseville.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. St phane C t .

AUTRES PR SENCES :

M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Puis, au chapitre des c l brations internationales, Mme Musau Muele souligne l' v nement suivant : le 21 septembre 2022 « Journ e internationale de la paix ».

Elle encha ne avec la liste des anniversaires des personnes  lues pour les mois de septembre,   savoir :

Anniversaires des personnes  lues du mois de septembre

- Mme Christine Black
- M. Alain Vaillancourt
- M. Dominic Perri
- M. Sylvain Ouellet
- Mme Alba Zuniga Ramos

- Mme Caroline Bourgeois
- M. Alex Norris
- M. Luc Rabouin
- M. Benoit Langevin
- Mme Julie Roy

La présidente du conseil annonce le début de la campagne de recrutement des conseils consultatifs qui se déroulera jusqu'au 30 octobre 2022; elle invite les membres du conseil à partager l'appel de candidatures auprès de leurs concitoyens-es qui souhaiteraient contribuer à façonner le Montréal de demain. Le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal ainsi que le Conseil jeunesse de Montréal sont actuellement à la recherche de nouvelles candidatures.

La présidente poursuit et indique que ces conseils sont des instances consultatives de la Ville de Montréal composées de 15 membres bénévoles, choisis-es de façon à refléter la pluralité de la société montréalaise. Depuis près de 20 ans, ces membres bénévoles travaillent à formuler des avis étoffés afin notamment, d'aiguiller les élus-es sur les enjeux qui sont chers à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. La présidente du conseil invite les personnes élues à partager cet appel de candidatures le plus largement possible.

Mme Musau Muele remercie les membres pour leur attention et demande une minute de silence afin de se recueillir sur les événements heureux et malheureux survenus au cours des dernières semaines.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement. Puis, elle cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Mme Plante prend la parole et rappelle le début des campagnes de Centraide et de la Croix-Rouge. Elle insiste sur l'importance de ces deux campagnes et invite les membres du conseil à contribuer comme à l'habitude afin d'atteindre nos objectifs face à ces deux organismes primordiaux pour la métropole.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et souhaite une excellente séance à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration accepte la demande de l'opposition officielle de tenir un conseil municipal extraordinaire au sujet de la gestion des matières recyclables? / Réitère sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que les ballots de matières recyclables seront envoyés à l'enfouissement? / Quel sera le plan d'action concret pour réduire la contamination des ballots de matières recyclables?
Mme Nancy Blanchet	Mme Valérie Plante (Mme Despina Sourias)	Est-ce que l'Administration va soutenir le projet du centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale à LaSalle?
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	À quel moment le télétravail ne sera plus permis pour les employés municipaux? / Réitère sa question et présente des aspects financiers liés à cette mesure notamment pour les employés en présentiel uniquement
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Est-ce que toutes les mesures de sécurité sont en place pour nous protéger contre les cyberattaques? / Reformule sa question

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent et de Montréal-Est – Quel est le quantum des montants additionnels demandés par le contracteur et est-ce que les garanties seront honorées? / Quelles sont les garanties afin d'éviter les dépassements de coûts, le respect des délais et la qualité du compost?

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que les actions de recyclage de la population montréalaise valent la peine? / Qu'est-ce qui a été fait concernant la gestion des matières recyclables depuis les cinq dernières années?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante M. Alain Vaillancourt	Quelles sont les mesures concrètes mises de l'avant pour rassurer la population en matière de sécurité publique? / Reformule sa question en soulignant les différentes nominations à la fonction de chef de police du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) depuis 2017, et l'intérim de la directrice actuelle à ce poste
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante	Quel est le plan de l'Administration en matière de logement social pour les citoyens-nes du district de Peter-McGill? / Quel est le projet et l'échéancier du logement social dans ce district en lien avec la Tour 6 au Square Children?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 55.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 1018

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 septembre 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.08.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 56, le leader de la majorité, M. Alex Norris, apporte un changement à la séquence de l'ordre du jour afin de reporter l'étude du point 7.05 à une phase ultérieure du conseil soit, entre les points 44.01 et 44.02.

CM22 1019

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 août 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 septembre 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 août 2022
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 août 2022
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 août 2022
-

CM22 1020

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conciliation famille-travail des élu.es : Proposition de modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039) »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente de la présidence du conseil intitulé « Conciliation famille-travail des élu.es : Proposition de modifications au Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal (02-039) » et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1229514029

CM22 1021

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Conseil municipal du 21^e siècle »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente de la présidence du conseil « Conseil municipal du 21^e siècle » et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1229514028

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Dominique Ollivier

6.01 Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à M. Alan DeSousa concernant le point 30.09 du conseil municipal du 22 août 2022 – Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière – eau et égouts – locale destinée à renflouer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2021 au montant de 8 372 075 \$

Par Mme Marie-Andrée Mauger

- 6.02 Dépôt d'une réponse de Mme Marie-Andrée Mauger à Mme Stephanie Valenzuela concernant le point 80.01 (20.16) du conseil municipal du 22 août 2022 – Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17687, et autoriser une dépense additionnelle de 3 643 201,16 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour cinq éco-centres dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 284 453,20 \$ à 12 927 654,36 \$, taxes incluses / Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3 et autoriser une dépense additionnelle de 2 722 221,85 \$, taxes, variation en quantité et contingences incluses, pour le service de transport de matières par conteneurs des éco-centres LaSalle et Saint-Laurent et pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'éco-centre LaSalle dans le cadre des contrats accordés à GFL environmental inc. et Les entreprises PEP2000 inc. (CG19 0570), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 619 827,02 \$ à 8 342 048,87 \$, taxes incluses / Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17886 et autoriser une dépense additionnelle de 261 513,16 \$, taxes incluses, pour le service de chargement des matières résiduelles de l'éco-centre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0571), majorant ainsi le montant total du contrat de 804 856,85 \$ à 1 066 370,01 \$, taxes incluses

Par Mme Maja Vodanovic

- 6.03 Dépôt de deux réponses de Mme Maja Vodanovic à M. Alan DeSousa concernant les points 80.01 (20.04) et 80.01 (30.02), du conseil municipal du 22 août 2022 :
- 6.03.01 80.01 (20.04) - Autoriser la modification apportée à la répartition budgétaire afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement et au PDI, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées (CG20 0362);
- 6.03.02 80.01 (30.02) - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2022 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Par M. Éric Alan Caldwell et Mme Despina Sourias

- 6.04 Dépôt d'une réponse de M. Éric Alan Caldwell et de Mme Despina Sourias à Mme Alba Zuniga Ramos concernant une question posée lors de l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2022 – Questionnement concernant la collaboration de la Société de transport de Montréal (STM) avec la Ville de Montréal pour créer une application mobile permettant aux usagers de signaler et géolocaliser en temps réel les cas d'harcèlement dans le réseau du transport en commun

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2022.
-

CM22 1022

Dépôt du document intitulé « Répertoire des ressources pour les Montréalaises » du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Répertoire des ressources pour les Montréalaises » du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1227721003

CM22 1023

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet de PPU de l'écoquartier Lachine-Est - Projet de règlement P-04-047-231

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de la consultation publique tenue par l'Office de la consultation publique de Montréal (OCPM) sur le projet de PPU de l'écoquartier Lachine-Est, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1221079006

CM22 1024

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle (RCG) pour l'année 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1228788001

À 14 h 07, le leader de la majorité, M. Alex Norris, confirme le report de l'étude du point 7.05 à une phase ultérieure.

CM22 1025

Dépôt du calendrier modifié des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération 2022

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le calendrier modifié des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération 2022, et le conseil en prend acte.

07.06 1220310001

CM22 1026

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2023

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2023, et le conseil en prend acte.

07.07 1220310002

CM22 1027

Ajout - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de mi-année 2022 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de mi-année 2022 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2022 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.08 (Ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM22 1028

Dépôt du rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Augmentation de la période de la garantie des travaux routiers - Rapport et recommandations »

M. Michel Bissonnet, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Augmentation de la période de la garantie des travaux routiers - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM22 1029

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la onzième année d'activité (2021) - Rapport et recommandations »

Le conseiller Dominic Perri, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la onzième année d'activité (2021) - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM22 1030

Déclaration pour souligner le 20^e anniversaire de l'Office de consultation publique de Montréal

Attendu que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé en 2002 et fête cette année son 20^e anniversaire;

Attendu que l'OCPM est inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal et est un organisme indépendant qui réalise les mandats de consultation publique confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal;

Attendu que l'OCPM est chargé de recueillir l'opinion de la population et des parties prenantes concernées sur divers sujets. Ses employés et commissaires ne sont ni des élus, ni des employés municipaux et mènent les débats en toute neutralité;

Attendu que la célébration des 20 années d'existence de l'OCPM est aussi celle de 20 ans de développement d'expertise, d'exploration, d'innovation et de démocratisation de la participation;

Attendu que l'OCPM est une institution essentielle à la vie démocratique montréalaise depuis 2002;

Attendu qu'à travers ses consultations, l'OCPM a confirmé une triple vocation : comprendre et traduire les préoccupations exprimées par la population, analyser les enjeux et faire émerger, dans une perspective d'aide à la décision des élus, le souhaitable, l'acceptable et l'inacceptable inhérents à chaque projet;

Attendu que l'OCPM a également le mandat de proposer des règles afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces à Montréal;

Attendu que l'OCPM, par ses consultations publiques, favorise l'échange d'idées, l'approfondissement des réflexions, l'expression de l'intelligence collective et la tenue de débats sains afin d'offrir un regard extérieur sur les projets, règlements ou autre mandat qui lui sont confiés et d'orienter les décisions politiques;

Attendu que les consultations de l'OCPM peuvent porter sur des projets immobiliers, des projets institutionnels, des arrondissements historiques ou naturels et des sites patrimoniaux, de la planification urbaine et le droit d'initiative;

Attendu que l'OCPM rapproche l'administration publique et la population, traduit les technicalités en un langage accessible à toutes et à tous, et transforme ce qui pourrait être un débat d'experts en une agora ouverte où l'ensemble de la population peut s'exprimer librement, dans le respect mutuel et sous différentes formes;

Attendu que l'OCPM stimule, depuis 20 ans, la participation citoyenne, donne une voix à la communauté et contribue à la construction d'une ville pour et par sa population;

Attendu que, depuis 2002, l'OCPM est membre de l'Association internationale pour la participation publique (International Association for Public Participation - IAP2) qui intervient principalement au Canada et aux États-Unis;

Attendu que l'OCPM est également un membre très actif de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) et a accueilli, en 2017, la 17^e conférence internationale de l'OIDP sur le thème La participation sans exclusion;

Attendu que l'OCPM offre une importante contribution au monde francophone et maintient des liens forts avec Porto Alegre, au Brésil, et Barcelone, en Espagne, entre autres;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry
M. Aref Salem
Mme Véronique Tremblay

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le 20^e anniversaire de l'Office de consultation publique de Montréal et le rôle essentiel qu'il joue au sein de la démocratie montréalaise;
- 2- continue d'assurer les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'OCPM et qu'elle bonifie son financement en fonction des arbitrages budgétaires.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Valérie Plante prend la parole et exprime sa fierté de proposer cette déclaration qui souligne le 20^e anniversaire de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Elle mentionne, entre autres, que l'OCPM est un pilier de la participation citoyenne et une institution essentielle à la vie démocratique montréalaise. Mme Plante rappelle que, depuis 2002, l'OCPM permet d'offrir une tribune à la société civile et à la parole citoyenne, ce qui contribue grandement à démocratiser les débats. Elle souligne aussi que l'OCPM a permis d'approfondir la réflexion sur de nombreux sujets et à bonifier le contenu de plusieurs plans et stratégies.

Mme Valérie Plante poursuit et précise que l'institution de l'Office de consultation publique de Montréal est reconnue au niveau international et fait partie de plusieurs organismes dont l'Observatoire international de la démocratie participative. Mme Plante se dit fière de la contribution de l'OCPM dans le monde francophone.

Pour conclure, la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, invite les membres du conseil à adopter la déclaration pour souligner le 20^e anniversaire de l'Office de consultation publique de Montréal et leur souhaiter nos meilleurs vœux pour l'avenir.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

D'emblée, M. Salem demande à ce que son nom soit ajouté à la déclaration pour souligner le 20^e anniversaire de l'OCPM. Il rappelle, notamment, que cela fait maintenant deux décennies que l'OCPM consulte la population montréalaise sur des projets d'envergure qui fait de la ville ce qu'elle est aujourd'hui.

M. Aref Salem poursuit et se remémore la première consultation publique de l'OCPM qui s'est tenue dans le secteur de Saint-Laurent lors d'un changement de vocation d'un garage en fleuriste, commerce qui existe toujours aujourd'hui. Il est d'avis que l'OCPM permet à la population de Montréal de s'exprimer sur des sujets qui lui tient à cœur.

M. Salem croit que l'impartialité des recommandations de l'OCPM est ce qui constitue la force et le rôle incontournable qu'il joue dans la vie des Montréalais-es. M. Salem cite également la Ville de Longueuil qui met de l'avant une instance indépendante de participation publique à l'instar de l'OCPM. Il soulève le financement de l'OCPM qui représente un enjeu constant au fil des années et félicite le dévouement des commissaires.

Pour terminer, il souhaite que l'OCPM puisse grandir et continuer son travail auprès de la communauté montréalaise.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, pour son intervention et confirme que le nom de Mme Véronique Tremblay sera ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 01, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 18, le conseil reprend ses travaux.

CM22 1031

Déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain

Attendu que les communautés d'origine latino-américaine représentent un important groupe social, pluriel et diversifié, au sein de la communauté montréalaise;

Attendu que selon le recensement de 2016, 104 285 résidentes et résidents de Montréal sont nés dans un des 19 pays latino-américains, ce qui représente 10 % de la population née à l'étranger;

Attendu que près de 150 000 Montréalaises et Montréalais s'identifient comme ayant des racines en Amérique latine;

Attendu que plusieurs vagues migratoires ont constitué la communauté latino-américaine montréalaise depuis les années 1960 et que de nombreuses personnes immigrantes continuent à arriver en provenance d'une diversité de pays en Amérique latine pour étudier, travailler, rejoindre leur famille ou trouver refuge politique;

Attendu que la grande majorité des Québécoises et des Québécois d'origine latino-américaine résident dans la région métropolitaine de Montréal et que la quasi-totalité d'entre eux (93,8 %) demeurent dans la ville de Montréal et se concentrent principalement dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (15,3 %), de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (10,5 %) et de Rosemont–La Petite-Patrie (8,2 %);

Attendu que la population montréalaise d'origine latino-américaine constitue un élément indissociable de la vie sociale, économique et culturelle de Montréal;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine latino-américain;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine hispanique;

Attendu que le premier Mois de l'héritage latino-américain a été proclamé à Montréal en octobre 2019;

Attendu que le Mois de l'héritage latino-américain vise à favoriser la convergence et le rayonnement des expressions sociales et culturelles émanant de la population issue de l'immigration latino-américaine, dans le but de les valoriser et les célébrer;

Attendu qu'il est crucial de mieux faire connaître les riches contributions des membres des communautés d'origine latino-américaine - comme créateurs, entrepreneurs, innovateurs ou acteurs sociaux engagés - afin de valoriser la diversité, de combattre les préjugés et de favoriser leur pleine intégration;

Attendu que dans le cadre du Mois de l'héritage latino-américain, les efforts de nombreux partenaires et de la Table de concertation convergent avec les efforts de la Ville de Montréal dans ses travaux de promotion des relations interculturelles et de lutte contre les discriminations.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Despina Sourias
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Stephanie Valenzuela
M. Abdelhaq Sari
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne, en octobre, le Mois de l'héritage latino-américain;
- 2- souligne l'apport des communautés d'origine latino-américaine au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de faire la promotion des différentes cultures qui façonnent son paysage, dont la culture latino-américaine, afin de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Plante souligne tout d'abord qu'au mois d'octobre prochain sera célébré le quatrième Mois de l'héritage latino-américain et qu'à cette occasion nous pourrons plonger au cœur de ce riche héritage, ouvrant ainsi les portes aux diverses expressions sociales et culturelles de ces communautés. Mme Plante mentionne que la population montréalaise d'origine latino-américaine est un élément indissociable de la vie montréalaise, contribuant directement au développement de notre métropole, alors que près de 150 000 personnes vivant à Montréal s'identifient comme ayant des racines en Amérique latine.

La mairesse de Montréal mentionne ensuite sa rencontre avec les consuls du groupe ibéro-américain, une rencontre fort riche en échanges mise en place à l'initiative de M. Olivero, consul général du Guatemala. Cette rencontre a permis de souligner l'esprit de collaboration et d'amitié définissant notamment les relations de la Ville de Montréal avec l'ensemble des consulats du groupe ainsi qu'avec les communautés représentées au sein de la métropole.

En conclusion, la mairesse de Montréal salue le travail des différents groupes impliqués dans l'organisation de cette célébration, convie l'ensemble de la population montréalaise à participer en grand nombre aux différentes activités du quatrième Mois de l'héritage latino-américain, et invite l'ensemble des membres du conseil à voter à l'unanimité pour l'adoption de cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole respectivement au conseiller Josué Corvil et à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Le conseiller Josué Corvil prend la parole et mentionne d'entrée de jeu que la Ville de Montréal est une ville riche de sa diversité, et que ses diverses communautés y contribuent par leur apport à la vie politique, culturelle, économique et sociale. M. Corvil énumère, entre autres, la vingtaine de pays latino-américains dont plusieurs de leurs représentants habitent maintenant Montréal, notamment dans le district de Saint-Michel.

M. Corvil rappelle ensuite qu'en 2018 le gouvernement fédéral a déclaré le mois d'octobre le Mois du patrimoine latino-américain, que le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi dans le même sens et que la Ville de Montréal a instauré en 2019 le Mois de l'héritage latino-américain. M. Corvil félicite également l'organisme Héritage hispanique pour son travail de sensibilisation auprès de plusieurs députés de l'Assemblée nationale, ainsi qu'auprès de plusieurs arrondissements de la Ville.

En conclusion, le conseiller Josué Corvil précise que cette célébration s'avère être un vecteur visant à favoriser la découverte et le rayonnement des communautés issues de l'immigration latino-américaine. M. Corvil souhaite un bon mois de célébrations aux élus-es, employés-es et citoyens-nes latino-américains-es de la Ville de Montréal, et souhaite ajouter son nom en tant qu'appuyeur à cette Déclaration.

À son tour, la conseillère Zuniga Ramos indique notamment vouloir honorer ses ancêtres, sa famille et la diaspora latino-américaine à laquelle elle appartient en tant que fière Montréalaise d'origine colombienne. Mme Zuniga Ramos souligne l'apport de la communauté latino-américaine à la société montréalaise depuis plusieurs décennies, rappelle les défis auxquels doivent faire face de nombreuses personnes d'origine latino-américaine, et que les membres de la diaspora latino-américaine doivent être les protagonistes des changements qu'ils désirent voir dans la société.

La conseillère Zuniga Ramos poursuit et mentionne qu'à titre d'élue montréalaise issue de la communauté latino-américaine, elle se fait la porte-parole des membres de sa communauté qui font des efforts quotidiennement pour s'intégrer à la vie montréalaise.

En conclusion, Mme Zuniga Ramos encourage les membres de sa communauté à oser rêver, à oser prendre la place qui leur revient dans cette métropole, et souhaite un bon Mois de l'héritage latino-américain à tous et toutes. Elle ajoute son nom en tant qu'appuyeur-e à cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie M. Corvil et Mme Zuniga Ramos pour leurs interventions et note l'ajout des noms du conseiller Abdelhaq Sari et de la conseillère Stephanie Valenzuela à titre d'appuyeur-e à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM22 1032

Déclaration pour souligner la pratique rayonnante du basketball à Montréal

Attendu que le 14 octobre 2022, au Centre Bell, le basketball sera à l'honneur grâce aux talentueux joueurs montréalais Chris Boucher et Khem Birch, tous deux membres des Raptors de Toronto, dans un match qui les opposera aux Celtics de Boston;

Attendu que des athlètes originaires de Montréal, tels que Luguentz Dort (Oklahoma City Thunder), ancien joueur de basketball de rue au parc Saint-Laurent de l'arrondissement de Montréal-Nord, Karim Mané (Delaware Blue Coat), ancien joueur au Collège Vanier, Benedict Mathurin (Indiana Pacers), natif lui aussi de Montréal, se démarquent dans la NBA et que Maël Gilles, une Montréalaise, a eu la chance de participer à un camp d'entraînement de la WNBA, avec le Mercury de Phoenix, au printemps 2022;

Attendu que la Ville de Montréal soutient l'organisation d'événements d'envergure internationale via l'OBNL Basketball Montréal depuis plus de trois ans, et que ce dernier soutien le développement de compétitions de basket à 3 contre 3, une discipline olympique qui connaît un engouement important;

Attendu que la ferveur montréalaise pour le basketball est notable et rassemble les communautés;

Attendu que, à sa première saison, la nouvelle franchise L'Alliance est l'équipe qui a vendu le plus de billets pour ses rencontres à domicile, à l'Auditorium de Verdun, au sein de la Ligue d'Élite Canadienne de Basketball et que l'équipe a fait salle comble lors de son match de clôture;

Attendu que 36 espaces sportifs extérieurs dédiés au basketball sont offerts à la population montréalaise, ce qui place le sport en deuxième position en matière d'installations disponibles, après le soccer. Cette accessibilité aux plateaux sportifs facilite la pratique pour tous les âges, et tous les niveaux;

Attendu que plusieurs OBNL, tels que Pour 3 points et Les ballons intenses, font un travail remarquable via des programmes inclusifs qui permettent aux jeunes de se dépasser;

Attendu que le basketball permet aux jeunes de tisser des liens avec leur communauté et de bâtir un réseau, ce qui contribue à leur réussite scolaire, personnelle et professionnelle;

Attendu que depuis 1999, à l'École secondaire Jeanne-Mance, le programme Bien dans mes baskets (BdmB) utilise la pratique du basketball parascolaire comme outil d'intervention psychosociale et que le Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) a publié les nombreux effets bénéfiques de ce programme unique au Canada;

Attendu que le basketball et sa variante en fauteuil roulant favorisent l'inclusivité et que le basketball en fauteuil roulant figure parmi les sports les plus populaires au monde parmi les 18 sports adaptés pour les athlètes ayant une limitation fonctionnelle;

Attendu que le Centre Pierre-Charbonneau accueillait, du 15 au 17 avril 2022, le Championnat national de la Ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant (LCBFR) et que Christian La Serra, entraîneur médaillé d'or paralympique aux Jeux de Londres en 2012, a mené l'équipe montréalaise du Centre d'intégration à la vie active (CIVA) à la médaille de bronze;

Attendu que les trois instances régionales du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) de l'île de Montréal (Montréal, Lac-Saint-Louis et GMAA) travaillent sans relâche pour garantir une pratique saine et sécuritaire de ce sport pour le bon développement de nos jeunes;

Attendu que l'une des priorités du plan stratégique Montréal 2030 est de consolider un filet social fort, de favoriser le lien social et d'assurer la pérennité du milieu communautaire, des services et des infrastructures inclusifs, répartis équitablement sur le territoire;

Attendu que le volet 4 du Plan nature et sport réaffirme l'ambition de la métropole de favoriser l'activité physique au sein de la population.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Caroline Bourgeois
Mme Chantal Rossi
Mme Effie Giannou
Mme Christine Black
M. Josué Corvil
M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse les qualités du basketball en tant que sport rassembleur, raccrocheur et qui permet à la métropole de rayonner grâce aux Montréalaises et aux Montréalais qui excellent dans cette discipline;
- 2- souligne les exploits remarquables des joueurs de basketball montréalais;
- 3- encourage les acteurs du milieu du basketball à poursuivre leurs efforts respectifs pour soutenir la jeunesse dans la pratique sportive de loisirs et facilite l'accès à une pratique du basketball fédérée ou libre;
- 4- reconnaisse l'importance du travail de l'ensemble des organismes à but non lucratif et leurs bénévoles, qui contribuent aux initiatives pour favoriser la pratique du basketball à Montréal;
- 5- favorise la pratique du basketball en maintenant et en bonifiant ses infrastructures sportives;
- 6- continue d'accueillir des événements de portées nationales et internationales afin de maintenir le statut de Montréal comme destination sportive de choix pour tous les joueurs et amateurs de l'ensemble des disciplines sportives reliées au basketball.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal parle tout d'abord du basketball comme d'un sport qui gagne en popularité à Montréal, son accessibilité en faisant une activité des plus rassembleuses. Mme Plante souligne ensuite la très bonne performance au guichet de l'Alliance, nouvelle équipe montréalaise de la Ligue d'Élite Canadienne de Basketball. Mme Plante mentionne notamment la tenue d'un match de la NBA à Montréal, le 14 octobre prochain, qui opposera les Raptors de Toronto aux Celtics de Boston, alors que deux Montréalais porteront les couleurs des Raptors lors de ce match. La mairesse de Montréal nomme d'autres athlètes de basketball montréalais qui connaissent une belle carrière au niveau professionnel, et indique que Montréal aura une deuxième équipe de basketball de niveau professionnel; cette équipe évoluera dans la Basketball League, grâce au travail de M. Peter Yannopoulos.

Mme Plante poursuit et fait la nomenclature des nombreux bienfaits de la pratique du basketball tant au niveau de la réussite scolaire, personnelle que professionnelle. Elle rappelle que la Ville de Montréal met plus de 36 terrains de basketball à la disposition des Montréalais-es. Mme Plante nomme ensuite quelques organismes qui œuvrent dans le milieu du basketball via des programmes inclusifs dont l'école secondaire Jeanne-Mance avec son programme « Bien dans mes baskets ».

En conclusion, la mairesse de Montréal vante la pratique du basketball et de tous les sports comme un élément essentiel au développement de tous et toutes.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole respectivement à la conseillère Christine Black et au conseiller Abdelhaq Sari.

La conseillère Christine Black prend la parole et souligne tout d'abord la réussite de trois joueurs de la NBA issus de l'arrondissement de Montréal-Nord, soit Chris Boucher, Luguentz Dort et Benedict Mathurin qui, par leur travail acharné, sont devenus des modèles pour tous les jeunes de la région de Montréal.

Mme Black énumère ensuite les bienfaits de la pratique du basketball pour les jeunes et est d'avis que ces athlètes jouiront également de ces bienfaits dans leur développement personnel en dehors du sport, leur permettant de poursuivre leurs objectifs académiques, tout en adoptant un mode de vie sain.

De plus, Mme Black mentionne l'importance de la promotion du sport dans les arrondissements, et indique que l'arrondissement de Montréal-Nord poursuit le travail avec la ville-centre pour la construction d'un centre sportif qui permettrait aux adeptes de ce sport de pouvoir le pratiquer même en saison hivernale. En terminant, elle fait également mention des investissements de son arrondissement pour la rénovation de deux terrains de basketball et la création d'un nouveau terrain à Montréal-Nord.

Par la suite, le conseiller Abdelhaq Sari prend la parole et met de l'avant, entre autres, les exploits de quelques grandes vedettes de la NBA qui ont fait rêver jeunes et moins jeunes, spécialement dans l'arrondissement de Montréal-Nord d'où sont originaires Chris Boucher, Luquenz Dort et Benedict Mathurin; ces derniers représentant une fierté pour la population montréalaise. M. Sari croit également que le basketball a sauvé des vies, a aidé des jeunes à ne pas décrocher, et que le terrain de basketball constitue un lieu de rassemblement caractérisé par sa diversité d'âge et d'origine. Il termine en souhaitant offrir des installations de qualité aux Montréalais-es pour la pratique de ce sport.

La présidente du conseil remercie Mme Black et M. Sari pour leurs interventions et note l'ajout des noms des conseillères Christine Black, Chantal Rossi et Effie Giannou, ainsi que des conseillers Abdelhaq Sari et Josué Corvil à titre d'appuyeurs-es à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM22 1033

Déclaration pour exiger que Postes Canada respecte la volonté de la population montréalaise en matière de distribution de circulaires

Attendu que la Ville de Montréal a annoncé, en avril 2022, qu'elle mettra en place, dès le mois de mai 2023, l'option d'adhésion volontaire afin d'encadrer la distribution de publicités sur son territoire;

Attendu que le règlement de la Ville de Montréal prévoit que les publicités seront uniquement distribuées aux personnes qui le demandent par le biais d'un autocollant prévu à cet effet;

Attendu que les journaux locaux ne sont pas concernés par l'option d'adhésion volontaire et pourront continuer d'être distribués à la population montréalaise;

Attendu que tout au long du processus qui a mené au nouveau Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires, la Ville de Montréal a travaillé avec les représentants de l'industrie, notamment par le biais d'un comité avisé, afin de s'assurer que les journaux locaux, qui sont un outil indispensable d'une saine démocratie, soient prêts à modifier leur mode de diffusion;

Attendu que pour assurer la réduction à la source des déchets et les impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires, le règlement prévoit également que les publicités ne pourront plus être distribuées dans des sacs de plastique ou tout autre emballage qui nécessitent qu'ils soient séparés de leur contenu afin d'être recyclés;

Attendu que le règlement montréalais vient répondre à la volonté de la population, qui s'est prononcée à 82 % en faveur de la mise en place d'un système d'adhésion volontaire (*opt-in*) lors d'un sondage réalisé dans le cadre d'un important processus de consultation mené en 2019 par la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs;

Attendu que chaque semaine, quelque 800 000 circulaires et autres publicités non sollicitées sont distribuées dans la métropole, ce qui représente plus de 40 millions de circulaires par année, dont une partie n'est pas désirée, ni utilisée;

Attendu que dans les centres de tri, plus de 17 000 tonnes de circulaires doivent être traitées chaque année;

Attendu que la Ville de Montréal s'est fixé l'objectif ambitieux de devenir une ville zéro déchet d'ici 2030 et que, pour y arriver, le volume de matières enfouies doit être réduit de 85 %, ce qui représente une réduction de 10 kg de matière résiduelle, par personne, par année;

Attendu que les activités de Postes Canada sont régies par la *Loi sur la Société canadienne des postes*;

Attendu que la Ville de Montréal a appris, au début du mois de septembre, qu'une entente aurait été conclue entre Postes Canada et Transcontinental afin d'assurer, trois fois par semaine, la distribution de circulaires à la population montréalaise;

Attendu que cette entente bafouerait la ferme volonté des Montréalaises et des Montréalais d'opter pour un principe d'adhésion volontaire pour la réception des circulaires;

Attendu que la mairesse de Montréal a écrit, dès qu'elle a appris l'existence de l'entente, au président-directeur général de Postes Canada afin de lui rappeler que la population montréalaise s'est largement prononcée en faveur de la mise en place d'un système d'adhésion volontaire pour la distribution de circulaires et que la Ville de Montréal est déterminée à accélérer sa transition écologique en réduisant à la source la quantité de matière produite;

Attendu que Postes Canada a répondu par l'entremise des médias vouloir aller de l'avant avec son entente avec Transcontinental;

Attendu que les centres de tri de Montréal sont déjà sous pression et doivent déjà composer avec une quantité importante de matière recyclable et que la distribution de milliers de circulaires chaque semaine viendrait empirer une situation déjà fragile;

Attendu que la transition écologique doit s'accélérer afin de répondre aux conséquences de plus en plus sérieuses des changements climatiques;

Attendu que la Ville de Montréal est une leader en matière de lutte contre les changements climatiques et qu'elle s'est fixée des objectifs ambitieux, dont la carboneutralité, qui doit être atteinte d'ici 2050, et le zéro déchet, qui doit être atteint d'ici 2030;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère sa demande à Postes Canada de respecter la volonté de la population montréalaise, qui s'est prononcée à 82 % en faveur de la mise en place d'un système d'adhésion volontaire pour la distribution des circulaires;
- 2- demande au gouvernement du Canada d'intervenir auprès de Postes Canada, une société d'État, afin que la volonté de la population montréalaise soit respectée et que le système d'adhésion volontaire s'applique, tel que prévu, sur le territoire montréalais;
- 3- rappelle au gouvernement du Canada et à Postes Canada l'importance de réduire à la source la production de matière afin d'accélérer la transition écologique face à l'urgence climatique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Plante mentionne d'emblée que la Ville de Montréal a annoncé, en mai 2022, la mise en place dès le mois de mai 2023 de l'option d'adhésion volontaire afin d'encadrer la distribution de publicités et de circulaires sur son territoire. Elle explique notamment que cette décision a été prise à la suite d'une importante consultation publique aux termes de laquelle 82 % des participants-es se sont prononcés-es en faveur d'un système d'adhésion volontaire (*opt-in*). La mairesse de Montréal poursuit et rappelle que cette décision se justifie amplement puisque l'on doit réduire à la source la quantité de matières produites, et ce, afin de diminuer la pression sur nos centres de tri qui doivent déjà composer avec une quantité importante de matières recyclables. Mme Plante déplore l'entente conclue, au début du mois de septembre, entre Postes Canada et Transcontinental, qui vise à assurer une distribution massive, trois fois par semaine, de circulaires à la population montréalaise. Mme Plante croit que cela va à l'encontre de l'autonomie municipale. Elle ajoute que se basant autant sur les engagements de l'Administration en matière de transition écologique que sur l'urgence climatique, la décision de Postes Canada n'est pas acceptable.

En conclusion, la mairesse de Montréal réitère sa demande à Postes Canada de respecter le Règlement de la Ville de Montréal et la volonté des Montréalais-es en ce qui a trait à la distribution de circulaires. Elle invite les membres du conseil à voter en faveur de cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Mme Valenzuela prend la parole et met en contexte certains faits notamment le choix d'aller de l'avant avec le système d'adhésion volontaire pour la distribution de publicités répondant ainsi à la préoccupation de plus de 16 000 Montréalais-es qui, en 2019, ont exprimé leurs voix en vertu du *Droit d'initiative* déclenchant ainsi une consultation publique. Mme Valenzuela mentionne que l'opposition officielle est en faveur du système (*opt-in*) tant et aussi longtemps que les journaux locaux aient le temps et le soutien pour s'adapter. Aussi, lors de l'adoption du Règlement en avril dernier, la conseillère a exprimé ses inquiétudes face à un monopole de Postes Canada qui n'est pas soumise à la réglementation municipale. Récemment, Postes Canada a annoncé qu'elle distribuerait les circulaires et publicités à compter du mois d'octobre, ce qui est contraire à la volonté de la population montréalaise et constitue un recul des efforts de tous et toutes pour réduire le traitement des matières recyclables.

Pour terminer, Mme Valenzuela souligne qu'il faut prendre en compte les impacts de la distribution des circulaires à grand déploiement et de leur répercussions sur les centres de tri et insister auprès de Postes Canada afin de faire respecter le système d'adhésion volontaire, tel qu'exprimé par les citoyens-es de Montréal.

La présidente du conseil remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour sa présentation et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

Le conseiller Sauvé prend la parole et ajoute sa voix à cette Déclaration. Il poursuit en mentionnant que la Déclaration représente un exemple clair illustrant le fait que la bataille aux changements climatiques nécessite la mobilisation de toutes et tous. M. Sauvé indique notamment que le Publisac s'apparente à un « pourriel physique » déployé à grande échelle, alors que la majorité des gens ne souhaite pas le recevoir. Enfin, il rappelle l'importance d'agir en respect de la volonté des Montréalais-es et remercie l'Administration pour le dépôt de cette Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Sauvé pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 53, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 54,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1034

Conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP inc. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19214;
- 2- de procéder une évaluation de rendement de Les munitions MMP inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227026003
80.01 (20.01)

CM22 1035

Conclure une entente-cadre avec Rampart International corp., fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00005 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Rampart International Corp., fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, d'une durée de 24 mois, soit pour une somme maximale de 740 439 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention 22-00005;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 \$;
- 3- de procéder une évaluation de rendement de Rampart International Corp.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, selon le calendrier des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227026004
80.01 (20.02)

CM22 1036

Accorder un contrat à 911 Pro inc., pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîtes en fibre de verre sur véhicules légers - Dépense totale de 971 045,28 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 809 204,40 \$ + contingences : 161 840,88 \$) - Appel d'offres public 22-19295 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 911 Pro inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte en fibre de verre sur véhicules légers, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 204,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19295;
- 2- d'autoriser une dépense de 161 840,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 911 Pro inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382025
80.01 (20.03)

CM22 1037

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac inc. pour la fourniture de deux tracteurs 100% électriques - Dépense totale 206 632,68 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 172 193,90 \$ + contingences : 34 438,78 \$) - Avis d'intention 22-19363

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac inc., pour la fourniture de deux tracteurs 100 % électrique, pour une somme maximale de 172 193,90 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention 22-19363;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 438,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382021
80.01 (20.04)

CM22 1038

Accorder un contrat à la firme Transit Trailer ltée pour six semi-remorques trois essieux de type hybride à benne basculante - Dépense totale de 852 654,60 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 710 545,50 \$ + contingences : 142 109,10 \$) - Appel d'offres public 22-19378 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Transit Trailer Limited, plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour la fourniture de six semi-remorques, pour une somme maximale de 710 545,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19378;
- 2- d'autoriser une dépense de 142 109,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Transit Trailer Limited;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228528001
80.01 (20.05)

À 16 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1039

Autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du SPVM pour un montant de 7 800 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000 \$ à 16 800 000 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 7 800 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour un montant de 7 800 000 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000 \$ à 16 800 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1220206003
80.01 (20.06)

CM22 1040

Accorder quatre contrats à Baulne inc. et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de 32 mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 095 140,80 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 4 631 946,18 \$ + contingences : 463 194,62 \$) - Appel d'offres public 22-19376 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de 32 mois, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19376;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Opsis gestion d'infrastructures inc.	LOT #1	768 560,83 \$
Baulne inc.	LOT #2	1 294 781,76 \$
Baulne inc.	LOT #3	968 451,67 \$
Baulne inc.	LOT #5	1 600 151,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 463 194,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc. et d'Opsis gestion d'infrastructures inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227157012
80.01 (20.07)

CM22 1041

Accorder un contrat à Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 052 021,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19456 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 052 021,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19456;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Boivin & Gauvin inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229628001
80.01 (20.08)

CM22 1042

Conclure trois ententes-cadres éco-responsables pour trois lots en approvisionnement majoritairement pour un groupe de projets d'aménagement d'espaces administratifs qui seront réalisés dans les deux prochaines années, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois pour l'acquisition de mobiliers - Lot 1 pour un montant de 1 372 299,84 \$, taxes et contingences incluses, postes de travail, cabines & rangements - Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.) - (contrat : 1 143 583,20 \$ + contingences : 228 716,64 \$); Lot 2 - pour un montant de 586 688,45 \$, taxes et contingences incluses, Fauteuils, Groupe ameublement Focus inc. - (contrat : 488 907,04 \$ + contingences : 97 781,41 \$); Lot 3 pour un montant de 247 646,50 \$ taxes et contingences incluses, Tables, Groupe ameublement Focus inc. (contrat : 206 372,08 \$ + contingences : 41 274,42 \$) - Appel d'offres public 22-19276 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de deux ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier de bureau pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19276;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Unique mobilier de bureau	Postes de travail, cabines et rangements - Lot 1	1 143 584,35 \$
Groupe ameublement focus inc.	Fauteuils - Lot 2	488 907,04 \$
Groupe ameublement focus inc.	Tables - Lot 3	206 372,08 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 367 772,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 228 716,64 \$, Lot 2 : 97 781,41 \$ et Lot 3 : 41 274,42 \$);

- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.);

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets du programme d'optimisation des espaces selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1227248001
80.01 (20.09)

CM22 1043

Accorder un contrat à Poulin & Bureau inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire, située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la Ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 352 790,10 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 1 082 232,08 \$ + contingences : 216 446,42 \$ + incidences : 54 111,60 \$) - Appel d'offres public IMM-15480 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Poulin & Bureau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire, située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore à Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 082 232,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15480;
- 2- d'autoriser une dépense de 216 446,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 54 111,60 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Poulin & Bureau inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228668001
80.01 (20.10)

À 16 h 10,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1044

Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 \$ à 1 416 618,59 \$, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228009013
80.01 (20.11)

CM22 1045

Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction inc. (CG21 0073) majorant ainsi le montant de la dépense totale de 898 713,59 \$ à 990 693,59 \$, taxes, incidences et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction inc. (CG21 0073), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 713,59 \$ à 990 693,59 \$, taxes, incidences et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 210 818,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227574001
80.01 (20.12)

CM22 1046

Autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc. (CG15 0248) majorant ainsi la dépense totale du contrat de 2 159 763,06 \$ à 2 212 769,15 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., (CG15 0248) majorant ainsi le montant du contrat de 2 159 763,06 \$ à 2 212 769,15 \$ taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226365001
80.01 (20.13)

CM22 1047

Approuver la création d'une servitude d'utilités publiques, grevant le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection du collecteur Dollard, dans le cadre du projet d'Entente et des deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, en vertu desquels, la Ville cède à l'Université de Montréal le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'Université de Montréal cède à la Ville une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la création d'une servitude d'utilités publiques, grevant le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection du collecteur Dollard.

Adopté à l'unanimité.

1220222003
80.01 (20.14)

CM22 1048

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2022, des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 290,25 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 750 \$, excluant les taxes / Le montant de la subvention représente une somme de 55 669,68 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., à des fins de bureau, des locaux d'une superficie de 290,25 mètres carrés, au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2022, moyennant un loyer total de 2 750 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226025009
80.01 (20.15)

À 16 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1049

Accorder un soutien financier non récurrent de 70 227,40 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 70 227,40 \$ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains pour l'année 2022-2023 pour une période d'un an, se terminant le 1^{er} juin 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229196002
80.01 (20.16)

CM22 1050

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation, pour la propriété située au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 16 ans, soit à partir du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, dont la rente annuelle sera de 5 400 \$ / La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 560 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, Coopérative d'habitation, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 16 ans, soit du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, pour la propriété située au 1361, boul. Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, constituée du lot 1 193 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 276,9 mètres carrés, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219245005
80.01 (20.17)

CM22 1051

Entériner une dépense de 3 115 822,50 \$, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet Réseau express métropolitain (REM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 115 822,50 \$, taxes incluses pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet Réseau express métropolitain (REM);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227211009
80.01 (20.18)

CM22 1052

Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la ministre de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 \$ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 \$ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre postes policiers et de six postes civils pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Montréal pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre de l'implantation de l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, entre la ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025;
- 2- d'autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 \$;
- 4- d'autoriser la directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à signer l'entente de versement de la subvention;
- 5- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre postes policiers et de six postes civils pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025;
- 6- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1222610003
80.01 (20.19)

CM22 1053

Accorder un soutien financier non récurrent et d'un montant maximum de 1 500 000 \$ à Startup Montréal afin de réaliser son plan stratégique 2022-2025 / Approuver un projet de convention financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 1 500 000 \$ à Fondation Montréal inc. de demain (opérant sous le nom de Startup Montréal) pour réaliser son plan stratégique 2022-2025;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227952003
80.01 (20.20)

À 16 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25).

À 16 h 58, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 septembre 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 septembre 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Catherine Cl ment-Talbot, M. Benoit Dorais, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Peter McQueen, Mme Martine Musau Muele, M. Dominic Perri, Mme Julie Roy et M. Serge Sasseville.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. St phane C t .

AUTRES PR SENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

En ouverture, la vice-pr sidente du conseil, Mme Effie Giannou, souhaite un bon retour   toutes et   tous et d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

La vice-pr sidente du conseil, Mme Effie Giannou, appelle le point « P riode de questions du public » et invite les personnes du public pr sentes   poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Alexandre Tremblay-Michaud	Mme Val�rie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Quel est le plan de l'Administration pour r�gler le probl�me de la violence arm�e � Montr�al? / Quelles sont vos suggestions, en tant que parent, en mati�re de s�curit� publique?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre-Luc Girard Lauriault	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Quelles mesures seront mises en place dans le Plan Vision zéro pour éviter le décès de personnes? / Qu'est-ce qui sera fait pour la protection des enfants sur les trottoirs et les ruelles de Montréal?
M. Jean Duval	M. Aref Salem	Qu'est-ce que l'opposition officielle compte faire pour que les dossiers d'archives reviennent comme avant sur le portail de la Ville au-delà de 12 mois? / Reformule sa question
M. Yannick Bujold	M. Robert Beaudry	Quand sera inaugurée la nouvelle école du projet MIL à Outremont et quel est le plan de développement durable de ce projet?
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que l'Administration va travailler avec les communautés religieuses dans le dossier de la prévention du crime / Reformule sa question
M. Alexander Montagano	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Est-ce que l'Administration va soutenir un statut bilingue pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce? / Reformule sa question
Mme Daphnée Azoulay	Mme Valérie Plante	Comment justifiez-vous la mobilisation de huit agents-es de police pour un total de quatre heures durant mes deux manifestations?

À 19 h 33, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 19 h 37, le conseil reprend ses travaux.

À 19 h 37, la vice-présidente du conseil fait la lecture de 25 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Steven Middleton	Mme Marie-André Mauger	Le projet de prolongement de la rue Souigny et la construction du boulevard Assomption-Sud réalisées principalement pour améliorer favoriser la compétitivité et l'efficacité du Port de Montréal est aussi justifié dans la Grille d'analyse Montréal 2030 par une diminution importante des GES. Où sont les études sur le volume de véhicules (camions et automobiles) présentement circulant sur Dickson et sur le volume de véhicules anticipé sur ces nouvelles rues? Où sont les études sur les quantités de GES présentement émises et celles anticipées?
Marie-Claude Groulx	Élu-e responsable (Mme Nancy Blanchet)	J'aimerais savoir qui s'occupe du stationnement avant et arrière de l'école secondaire Cavalier de LaSalle? Car les stationnements sont horrible. Je ne comprends pas pourquoi c'est terriblement long pour les réparer. (au moins 3 ans)

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Norman Sabin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Good day, There are plans to connect Cavendish Blvd in Cote St Luc with Cavendish Blvd in Ville St Laurent, thru the CN rail yard. This will lessen traffic congestion on Fleet Rd, Van Horne, Decarie, etc. It will reduce GHG emissions, shorten travel times, and boost commerce. What concerns many is the form the extension will take. The reporting has been three lanes in each direction, one for buses, one for cyclists, and one for cars (gasoline and electric). And all six lanes in a trench below ground. A trench is a bad idea because it is prone to flooding and snow accumulation, and poses security concerns. As for the lane configurations, do you think it makes sense to have only one lane for cars in each direction? One thru lane will become a bottleneck, and an accident will block traffic completely. Given ample space in the train yard, would there be a reason not to have two or three lanes for cars? Is there a timeline for project completion? Thanks. Norman Sabin</p>
Simon Paquette	M. Sonny Moroz	<p>Bonjour, Il n'y a malheureusement toujours pas de traversée de Décarie qui peut se faire de manière sécuritaire à vélo dans Snowdon. Pourtant, c'est une traversée naturelle qu'il est essentiel de sécuriser pour reconnecter nos quartiers et favoriser la mobilité durable à tout âge. Que comptez-vous faire pour accélérer la mise en place de plusieurs traversées sécuritaires à vélo de Décarie dans Snowdon? Quels axes privilégiez-vous? Merci d'avance</p>
Joseph Morin	M. Julien Héneault Ratelle	<p>Partout à Montréal, nos rues commerciales se donnent une identité propre, en se dotant de SDC, histoire qu'on voit dans nos yeux leurs lendemains. Fleury, Mont Royal, St-Denis... les succès ne se comptent plus. Partout à Montréal, les élus célèbrent lorsqu'il y a une nouvelle SDC... sauf à Côte des Neiges NDG, où le rythme entêtant de la petite politique l'emporte, et on voit un conseiller mobiliser contre la fondation d'une SDC, donc contre l'embellissement de notre artère commerciale, et contre la préparation de son avenir. Faut croire qu'on préfère les plus arides déserts commerciaux. Monsieur Ratelle, en tant que porte parole en développement économique de l'opposition, êtes vous pour l'ajout de SDC? Si oui, allez vous vous assurer que vos collègues travaillent en ce sens?</p>
Julien Stout	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>Le SPVM a récemment annoncé la mise en place du programme "équipe école" et dit vouloir viser en priorité les quartiers touchés par la violence. Pouvez-vous nous dire quels sont les quartiers actuellement désignés par cette formulation et de quelle manière le budget alloué sera déployé en fonction des quartiers et des écoles visées ?</p>
Yosef Wenger	Mme Valérie Plante (Mme Gracia Kasoki Katakwa)	<p>I finally learnt the proper routes to take around the community with all the construction. Surprisingly, when I got today</p>

SUITE - to Lemieux and Plamondon , the street was blocked (something new) I made a right on Plamondon as the signs say and turned left on victoria till Barclay which was not blocked off and made a left. Lo and behold as I got to Barclay and Lemieux, the street was blocked and you were forced to make a left into the already bumper to bumper traffic. Is there anyone that actually coordinates the blocking of the streets. A few simple solutions would have at least made sense 1) block off at Barclay and Victoria 2) have police or Cadets around the area at least in morning and afternoon busy times especially with many schools in the area (at least 6). And please don't tell me to leave my car at home - 1) I cant as there is no parking on my block or around due to all the work 2) i am a volunteer EMT that needs my car to respond to medical emergencies to help people.

Chloé Larouche-Desmeules	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Je vis dans un secteur de la Ville clairement trop chaud parce que trop minéralisé et trop pollué.</p> <p>Quels facteurs sont considérés lorsqu'une décision est prise de détruire partiellement un des derniers boisés existants et de le remplacer par la construction de nouvelles routes principalement destinées au transport par camions ?</p>
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Basée sur ce qui est appelé « la loi fondamentale de la congestion autoroutière », l'étude de Duranton et Turner, qui a depuis été confirmée par un grand nombre d'autres études scientifiques, affirme que les nouvelles routes engendrent une demande supplémentaire équivalente à la nouvelle capacité. En d'autres mots, la construction de nouvelles routes entraîne une augmentation du trafic.</p> <p>À ce moment, doit-on comprendre que le prolongement du blvd l'Assomption est prévu en fonction de l'augmentation de la circulation des camions du Port de Montréal, (qui elle est due à l'accroissement des activités de ce dernier)?</p> <p>Ou alors questionnez-vous la validité de ces études pour justifier la création de ce boulevard en affirmant qu'elle engendrera une diminution des GES, et l'apaisement de la circulation?</p>
Akhat Ma	Mme Caroline Bourgeois	<p>Bonjour Mme Caroline Bourgeois. Auparavant, j'ai partagé l'information qu'il y a une énorme demande pour le tennis de table intérieur récréatif après les heures de travail à Montréal, et vous m'avez expliqué que chaque arrondissement est responsable d'un programme de ping-pong intérieur qui serait gratuit, mais malheureusement aucun arrondissement n'a été je le fais. Depuis, nous avons travaillé avec mon arrondissement Plateau-Mont-Royal, et bien que l'arrondissement soit très utile, il est difficile de démarrer le programme dans un centre communautaire à proximité (Centre du Plateau) qui a 4 tables et un grand gym vide tout l'été, cependant, ils ne nous laissent pas utiliser ces 4 tables. Il est seulement prêt à louer</p>

SUITE - son espace à un groupe de joueurs pour 500 \$ par mois pendant 2 fois par semaine. C'est encore plus cher que les clubs professionnels et n'est pas abordable pour les joueurs récréatifs. La ville peut-elle nous aider à renoncer à ce prix ou à financer cette activité ?

Philippe Guay

M. Richard Deschamps

L'hiver arrive bientôt et j'aimerais connaître votre plan quant au déneigement de notre ville. Les dernières années, les rues Gérald et Sénécal étaient déneigées des deux côtés (trottoirs et rues) avant même de commencer le déneigement sur les avenues et même autour des écoles. Nous savons pourtant que sur les rues Gérald et Sénécal, les gens ont pratiquement tous des stationnements privés, mais pas sur les avenues. Serait-il possible de revoir le plan de déneigement afin de prioriser les secteurs scolaires et les secteurs où le stationnement est principalement sur la rue? Merci beaucoup.

Cecilia Fazioli

Mme Émilie Thuillier

Après 19 ans, le Club de l'âge d'or Marcelin Wilson (et du Club Bocce l'Acadie) va fermer ses activités car vous avez décidé de ne plus renouveler le contrat de location des locaux au 10526 boul. L'acadie. Les personnes âgées ne comprennent pas pourquoi les administrations locales ailleurs investissent toujours plus pour le bien-être des personnes âgées (aussi via le programme MADA), alors que vous faites le contraire. Vous ne réalisez peut être pas l'importance de ce centre représente, soit pour la santé physique que mentale, pour les centaines de personnes âgées qui se rencontrent chaque semaine dans ces centres. Un jour, quand vous arriverez à notre âge, vous réaliserez que la solitude tue!
E vous Mme la Mairesse avec votre décision vous allez réduire en solitude des centaines de personnes âgées. Personnes que ont travaillé toute une vie pour donner à vous, Mme la Mairesse, la ville que aujourd'hui vous administré. Mme la Mairesse vous aller reconsidérer votre décision?

Walid Nassef

M. Éric Alan Caldwell

Bonjour,
Je me sens dans l'obligation de vous interpeler publiquement puisque la décision de la STM, de suspendre l'accompagnateur pour les déplacements, me touche négativement et nuit à mon quotidien. En tant que personne à mobilité réduite, mon quotidien est composé d'obstacles et de défis cruciaux dont bon nombre sont dus à certaines décisions politiques et / ou bureaucratiques. Pourrais-je avoir un transport adapté de qualité pour me rendre à mon campus? Cette décision a une incidence directe sur mes études, je ne peux pas me rendre à mon campus sans mon accompagnateur. De ce fait, je me vois privé de profiter des cours comme mes camarades de classe. Je me sens défavorisé par rapport à eux.

		<p>SUITE - Cette décision est insensée pour les déplacements essentiels, comme la santé et l'éducation.</p> <p>J'espère que ce message sera pris au sérieux par notre administration et aura un impact pour ménager les étudiants de cette attitude aux allures de capaticisme.</p> <p>Cordialement</p>
Guillaume Picard	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	Les jeux d'eau du parc des royaux situé au coin Rouen et de Lorimier commence à être désuet. Est-ce que l'arrondissement Ville-Marie prévoit moderniser cet installation aquatique essentielle pour les familles du quartier?
Vivianne Ducharme	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	J'ai parcouru le site de la SPVM puis celui de la ville de Montréal, mais aucun ne me donne d'information claire en ce qui est des heures où quels types de bruit sont acceptés. Il est écrit que chaque municipalité est différente, pourtant cette information est manquante. Il y a une section sur les règlements mais le seul article sur le bruit est général à Montréal et ne donne pas les variations et spécifications de chaque municipalité. Quand comptez-vous rendre cette information accessible sur le site de la ville de Montréal?
Hannah Beattie	Mme Gracia Kasoki Katahwa	La congestion est très importante sur Queen Mary à l'ouest et à l'est de Decarie et la ligne de bus 51 lie différents quartiers, stations de métros, et plusieurs grosses institutions scolaires, universitaires et pôles d'emploi. Quand peut-on s'attendre de voir implantée la voie réservée de bus qui a été promise? Celle-ci est urgemment requise avant l'hiver et aidera beaucoup la mobilité des résidents de NDG et Montréal Ouest et encouragera l'utilisation du transport en commun. Svp est-ce possible de prévoir que la voie soit suffisamment large car la prochaine étape devrait être de permettre la co-utilisation de la voie réservée par les vélos. Merci!
Pierre Samson	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Serait-il possible que le Conseil abroge l'article 17 de la Charte qui fait de la personne élue mairesse de Montréal mairesse d'office de l'arrondissement Ville-Marie? Il s'agit d'une entorse à la démocratie la plus élémentaire, un état unique au pays. Nous suffit de se rappeler que cet article visait à simplifier la tâche du maire de funeste réputation, Gérald Tremblay. Les excès du maire élu suivant ont été nombreux. La distraction de la mairesse présente est éloquent. Ville-Marie mérite sa propre mairesse, son propre maire qui défend réellement ses intérêts. Merci.
Stephen Novak	M. Sonny Moroz	at the meeting in June you were advised of the issue at the end of Cochrane street, there is a garbage dump in the lane with loads of electronic trash leaking heavy metals into the ground, there is also several tempos that have never been taken down, one of which is an illegal garage servicing cars on a daily basis with compressed air tools running daily, possible oil spills, illegal parking in the lane, also a city tree was removed and the area leveled with paving stones and is now a parking space, if you have decided not to do anything then declare it a no inspector laneway and then we can all do as we wish, you were elected to do at a minimun apply the bylaws.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Susan Jenkins	Mme Valérie Plante (Mme Nancy Blanchet)	Abundance amount of traffic on Rejane ...especially if it supposed to be a residential street...numerous requests ...no responses
Anne Marie Legault	M. Craig Sauvé	I have sent in three requests in 5 years requesting repairs to the pavement at the top of the stairs at the Sainte-Marguerite viaduct, the ones providing access to rue Charlebois, heading towards the St-Henri metro. The regular accumulation of water, ice, and snow creates tripping and slipping hazards for those accessing the stairs to take public transit. All three of my requests were closed without any repairs. A recent email from the city states that 'The work had been completed', when there has not been any work done to try to fix the situation. I have photographs showing the current state of the asphalt. Why would these requests be noted as completed when they clearly aren't. As an avid public transit user, please help me and others use these services comfortable and safely.
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Croyez-vous que le temps est venu pour les grandes villes du Québec comme Montréal de devenir plus autonome car depuis le 20e siècle les grandes villes du Québec ont été créées par les citoyens par leur travail et leurs initiatives et non une loi désuète du 19e siècle et comment se fait-il qu'alors que la crise climatique touchera de plus en plus les plus jeunes de notre société, les élus municipaux sont de plus en plus jeunes mais les élus provinciaux, eux ne le sont pas? Dépôt de document
Josée Desmeules	Mme Josefina Blanco (Mme Alia Hassan-Cournol)	Le 12 septembre 2022, la Fondation David Suzuki a publié un rapport sur la Justice Environnementale. Ce rapport reconnaît que la lutte menée par Mobilisation 6000 Parc-Nature MHM est une lutte pour la Justice Sociale et Environnementale. Dans la Grille d'Analyse Montréal 2030 à la section C ADS+, il est indiqué que le projet pour la prolongation de la rue Souigny et la construction du boulevard Assomption-Sud est un dossier qui contribue : aux engagement en matière d'inclusion, de respect et protection des droits humains, l'amélioration de la situation des personnes vivant des discrimination et de l'exclusion et l'augmentation de l'équité entre les personnes. Quand, comment et par qui ont été faites les études qui soutiennent ces affirmation et où puis-je m'en procurer un exemplaire du rapport ?
Diana Paliotti	M. Dimitrios (Jim) Beis	Dear Mayor, I want to thank you for your efforts in making the PPU platform easily accessible to all constituents. I hope they seize the opportunity to express their wants and concerns for the future development of Saint-Charles. I also want to welcome Shell and A&W to our neighbourhood. I can understand that they needed the space taken by the cedars to build a drive thru which is very practical. Also I was told by a Hillcrest resident that a fence would go up where the cedars stood, shielding Hillcrest from the noise, dust and rather unwelcoming sight of cars. However can the mayor see to the restoration of the cedar

SUITE - hedge to cover the fence, so that Hillcrest community residents can once again enjoy this little wood.
Sincerely, Diana Paliotti

Alberto Guerrero

Mme Émilie Thuillier

À Mme Émilie-Thuillier,
Je suis Alberto Guerrero, citoyen de Montréal, président de la Fédération Sport Bocce du Québec.
Je vous écris ce soir pour vous exprimer toute notre tristesse d'apprendre qu'à partir du 31 décembre 2022, le Club Bocce l'Acadie dont je suis membre n'aura plus accès aux terrains de bocce situés au 10526 Boul. l'Acadie. Selon nos informations, après 19 ans, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a décidé de ne plus renouveler le contrat de location du local occupé par le Club de l'âge d'or Marcelin Wilson et par le Club Bocce l'Acadie.
Il s'agit généralement de personnes du troisième âge qui se sont réunies au Centre L'Acadie pour participer à des activités récréatives et lutter contre la solitude.
Mme la mairesse vous avez encore le temps de changer d'avis, les membres de ces clubs sont abasourdis par votre décision. Le respect de nos aînés est primordial dans cette ère post COVID, tout le monde s'entend sur le fait que nos aînés ont assez souffert.
Merci!

Mélissa Fleury

M. Luis Miranda

Bonsoir,
Ma question est la suivante; quel est le plan d'action de l'arrondissement d'Anjou pour enrayer la violence qui est de plus en plus présente ? Comme nous avons tous constaté, l'arrondissement d'Anjou est de plus en plus exposé à des événements de violence. En date d'aujourd'hui, 16 septembre, un adolescent de 14 ans s'est fait poignardé à l'école secondaire d'Anjou. Cette violence ne peut plus durer. Nous, citoyens, avons peur pour nos enfants et pour nous-même. Bien que l'arrondissement ne soit pas entièrement responsable des décisions concernant la sécurité, qu'une partie des décisions appartient à la ville mère, nous souhaitons savoir ce qui est mis en place actuellement et à court terme afin d'enrayer cette violence qui est commise sans aucune scrupule. Nos enfants sont témoins des événements et ils ont peur. Nos enfants ont peur que des armes circulent dans leurs écoles.
Merci

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 32, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25).

CM22 1054

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 420 506,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Constellio inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents, pour une période de trois ans avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 420 506,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19343;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Constellio inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229563002
80.01 (20.21)

CM22 1055

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres avec GLT+ inc. pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une durée de 60 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois - Montants estimés des ententes : Lot 1 - 3 049 240,48 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 541 033,73 \$ + contingences : 508 206,75 \$), Lot 2 - 2 728 770,66 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 2 273 975,55 \$ + contingences : 454 795,11 \$) et Lot 3 - 1 166 653,62 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 972 211,35 \$ + contingences: 194 442,27 \$) - Appel d'offres public 22-19308 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec GLT+ inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la Direction de la gestion de projets immobiliers (DGPI), d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois avec la possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19308;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 1	2 541 033,73 \$
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 2	2 273 975,55 \$
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 3	972 211,35 \$
- 3- d'autoriser une dépense totale de 1 157 444,13 \$, taxes incluses, à titre de contingences (Lot 1 : 508 206,75 \$, Lot 2 : 454 795,11 et Lot 3 : 194 442,27 \$);
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228516002
80.01 (20.22)

CM22 1056

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c. pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale de 9 100 101,08 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 8 272 819,17 \$ + contingences : 827 281,91 \$) - Appel d'offres public 22-19351 (4 soum., 1 conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme CIMA + S.E.N.C., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels en gestion de projet, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 272 819,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19351;
- 3- d'autoriser une dépense de 827 281,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA + S.E.N.C.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 20 h 45, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 01, le conseil reprend ses travaux.

Adopté à l'unanimité.

1227482019
80.01 (20.23)

CM22 1057

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 60 mois - Montant estimé de l'entente : 2 223 653,82 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 \$ / Avis d'intention 22-00004

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, de gré à gré, d'une durée de 60 mois, par laquelle Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville, l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, pour une somme maximale de 2 223 653,82 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 \$ selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement du fournisseur Axon Public Safety Canada;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, selon le calendrier de comblement des besoins.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227026005
80.01 (20.24)

CM22 1058

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 22 932 992,15 \$, taxes incluses (contrat : 16 863 086,27 \$ + contingences : 2 461 899,93 \$ + incidences : 3 608 005,94 \$) - Appel d'offres public 459610 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 863 086,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459610;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 461 899,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 608 005,94 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation de rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227231057
80.01 (20.25)

À 21 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1059

Accorder un soutien financier non récurrent et d'un montant maximal de 1 890 000 \$ pour une période de trois ans dont 1 350 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec et 540 000 \$ à La Piscine afin de réaliser des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance » / Approuver des projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 1 890 000 \$ sur trois ans dont 1 350 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec et 540 000 \$ à La Piscine, pour la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance »;
- 2- d'approuver les projets de conventions de contributions financières entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227019003
80.01 (20.26)

CM22 1060

Approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, un terrain dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, pour la prolongation du boulevard l'Assomption lequel est connu et désigné comme une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 19 161 672 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 23 235 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, située à l'intersection de l'avenue Pierre-De Coubertin, du boulevard de l'Assomption et de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption, pour une somme totale de 19 161 672 \$, plus les taxes applicables.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229245008
80.01 (20.27)

CM22 1061

Approuver la promesse bilatérale par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, pour le prix de 2 456 212 \$, plus les taxes applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal un terrain vacant, constitué du lot 6 254 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'infrastructure routière dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, ayant front sur la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 2 456 212 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 3- d'inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227723005
80.01 (20.28)

CM22 1062

Résilier le contrat du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat à Ricova (CG17 0486);
- 2- de déléguer au directeur du Service de l'environnement la décision de déterminer la date de la résiliation du contrat à Ricova, dans le meilleur des intérêts de la Ville, pour autant que la date de résiliation qu'il déterminera soit avant le 14 novembre 2022;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer tout document et à poser tout geste utile et nécessaire dans le but que la résiliation du contrat à Ricova soit effective avant le 14 novembre 2022.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, rappelle que l'expression « Péter les bretelles » fait partie de la liste des mots antiparlementaires. À cet effet, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, retire l'expression en question de son intervention. La vice-présidente du conseil le remercie et lui cède la parole. M. Salem poursuit et dépose une lettre adressée à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, datée du 19 septembre 2022 en lien avec le point sous étude.

Le débat se poursuit.

La vice-présidente du conseil cède la parole à la conseillère Marie-Andrée Mauger afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

1222621001
80.01 (20.29)

À 21 h 54,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

À 22 h, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, ajourne les travaux jusqu'au mardi 20 septembre 2022, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 septembre 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 20 septembre 2022 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Catherine Cl  ment-Talbot, M. Benoit Dorais, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Dominic Perri, Mme Julie Roy et M. Serge Sasseville.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. St  phane C  t  .

AUTRES PR  SENCES :

M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r  dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion

En ouverture, la pr  sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue    toutes et    tous et fait la d  claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill  naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait   de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalit   en territoire non c  d   ».

Elle invite ensuite les personnes pr  sentes    observer une minute de silence d  di  e    la m  moire de Mme Patricia Bittar, d  c  d  e un peu plus t  t cette ann  e. Elle a   t  e conseill  re municipale dans l'arrondissement de Saint-Laurent; en plus de sa contribution    la Ville de Montr  al, Mme Bittar a publi   quatre livres, o   elle traitait notamment de son parcours en politique et de ses origines    Khartoum au Soudan.

Puis, la pr  sidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et d  clare la s  ance ouverte en souhaitant une bonne s  ance    toutes et tous.

1 - Période de questions du public

À 9 h 37, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Aref Salem	Quel est le point de vue du chef de l'opposition officielle de collaborer avec les communautés religieuses concernant la violence armée à Montréal? / Reformule sa question en mettant de l'avant l'aspect public de ce type de collaboration

À 9 h 42, la présidente du conseil fait la lecture de deux questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Valérie Bell	Mme Gracia Kasoki Katahwa	Bonjour, puis-je avoir de l'information concernant la date prévue de la centralisation du système du 311 à CDN-NDG? Les citoyens et citoyennes aimeraient bénéficier à un accès au 311 centralisé qui est simple, efficace avec des temps d'attente moindres, comme cela est le cas avec plusieurs autres arrondissements. Merci
Adrienne Pan	M. Alain Vaillancourt	Last week, the SPVM released information about a new police in schools program, « Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles ». Who will be supervising this program in Montreal?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 45. Elle remercie la personne du public qui a soumis sa question en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 45, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Quelles mesures seront mises en place pour freiner l'inoccupation des locaux sur les artères commerciales? / Reformule sa question en citant des exemples
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Fermeture du Club de Bocce l'Acadie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Est-ce que l'arrondissement peut donner un préavis de fermeture d'un an à ce club? / Réitère sa question en précisant que le délai est trop court en ce moment

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Héneault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Centre Sanaaq – À quel moment l'appel d'offres sera lancé et quel est l'échéancier des travaux? /

À 10 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Héneault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Comment l'Administration voit-elle les consultations qui se sont tenues avec le milieu et quel est l'avenir du comité de gouvernance mis sur pied avec la communauté?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que l'Administration va accepter les accompagnateurs facultatifs pour le transport adapté de la Société de transport de Montréal? / Quel est le plan de l'Administration pour les personnes nécessitant du transport adapté afin de faire leur épicerie?

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, demande à la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, des précisions sur la prolongation de cette période de questions. La présidente du conseil rappelle l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et clôt le débat.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 12.

À 10 h 12, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

CM22 1063

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024;
- 2- de mandater l'ensemble des services municipaux pour la réalisation des actions les concernant dans ce Plan d'action;
- 3- de mandater la Direction de la mobilité pour qu'elle coordonne la mise en œuvre de ce Plan d'action.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227463001
80.01 (30.01)

CM22 1064

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'assujettir au droit de préemption pour une durée de 10 ans, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 293 552	1 338 832	1 380 819	1 380 930	1 381 598	1 381 820
1 381 868	1 423 803	1 436 053	5 380 924	1 515 663	1 573 350
1 667 668	1 729 416	1 741 050	1 851 334	1 879 184	1 879 251
1 880 796	1 938 659	2 167 427	2 167 490	2 212 342	2 242 426
2 281 148	2 332 918	2 335 192	2 536 021	2 649 234	2 784 238
2 925 346	3 456 363	4 140 628	4 140 853	4 141 027	4 141 147
4 141 194	4 221 003	6 085 617	1 064 542	1 064 556	1 180 704
1 182 005	1 192 160	1 202 500	1 202 578	1 202 591	1 423 789
1 425 174	1 425 188	1 425 191	1 565 305	1 565 327	1 566 614
1 566 621	1 566 651	1 566 801	1 669 299	1 729 230	1 868 154
1 885 035	1 885 066	2 161 315	2 161 344	2 161 358	2 161 385
2 161 631	2 161 641	2 161 650	2 161 682	2 161 686	2 161 699
2 161 765	2 161 786	2 161 816	2 161 986	2 162 131	2 340 047
2 649 154	2 649 172	2 649 232			

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1228018001
80.01 (30.02)

À 10 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1065

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228812001
80.01 (42.01)

CM22 1066

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000\$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales ».

Un débat s'engage.

À la suite d'interrogations soulevées par des membres du conseil concernant l'attribution du droit de parole en regard des noms inscrits au tableau, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, procède à la lecture de l'article 78 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), pour le bénéfice de toutes et de tous.

Un débat restreint s'engage.

À 10 h 52, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 10 h 54, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit sur l'interprétation de l'article 78 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil remercie les intervenants et apporte des précisions relativement aux articles 78 et 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051). Puis, elle cède respectivement la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa et à la responsable de la concertation des arrondissements et de l'eau au comité exécutif, Mme Maja Vodanovic, afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

1223878002
80.01 (42.02)

CM22 1067

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) ».

Adopté à l'unanimité.

1224334010
80.01 (42.03)

CM22 1068

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1229443004
80.01 (42.04)

CM22 1069

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227796006
80.01 (42.05)

À 11 h 11,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1070

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale ».

Adopté à l'unanimité.

1226924002
80.01 (42.06)

CM22 1071

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1220025007
80.01 (42.07)

CM22 1072

Autoriser l'entente de prêt de service avec le Réseau Intersection d'une durée de trois ans, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025, pour le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Réseau intersection / Autoriser la Directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec le Réseau Intersection pour une durée de trois ans, soit du 23 septembre 2022 jusqu'au 22 septembre 2025;
- 2- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225326003
80.01 (50.01)

CM22 1073

Désignation d'un nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner Mme Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO) pour une période de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

1227999008
80.01 (51.01)

CM22 1074**Motion - Demande au gouvernement fédéral de conserver les terres fédérales au nord de l'aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau et de protéger les papillons monarques**

Attendu qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres sont situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;

Attendu que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

Attendu que la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque;

Attendu que depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

Attendu que le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte plusieurs milliers de plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

Attendu qu'au printemps 2022, l'Aéroport de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation;

Attendu que plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, « Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl », et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

Attendu qu'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

Attendu que l'ensemble des terres fédérales, incluant le Champ des monarques, au nord de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi ces terres font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé en temps que parc urbain national;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent;

Attendu que cette démarche est appuyée par plusieurs conseils de l'agglomération qui ont adopté depuis juillet 2022 des résolutions demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec la ville de Montréal et la Cité de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval; des résolutions ont été adoptées entre autres, par la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que la Cité de Dorval, et les villes de Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, et Sainte-Anne-de-Bellevue;

Attendu que les musées d'Espace pour la vie qui desservent toute la population de l'agglomération jouent un rôle important dans la protection des pollinisateurs dont le papillon monarque notamment via l'Insectarium qui fait figure de proue en matière de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation entomologique;

Attendu que l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie est reconnu comme un leader en Amérique pour la protection du monarque et qu'il pilote un programme de science participative intitulé « Mission monarque », incluant le Blitz international de suivi du monarque depuis 2017, et un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, que le jardin des pollinisateurs a ouvert ses portes en juin 2022 à l'Insectarium et que toutes ces initiatives mériteraient d'être davantage connues par tous les citoyens de l'agglomération de Montréal;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que l'agglomération de Montréal :

- 1- demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et de protéger les terrains situés au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott- Trudeau de Montréal qui lui appartiennent, incluant notamment le Golf de Dorval dans lequel est intégré le « Champ des monarques » et qu'elle enjoigne le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, à réviser le mandat d'ADM afin qu'elle cesse immédiatement tout développement sur ces terrains;
 - enjoigne le gouvernement fédéral à travailler avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Cité de Dorval pour protéger à perpétuité les terrains susmentionnés;
 - enjoigne l'ADM à ne pas déposer de nouveau projet de développement sur les terres fédérales situées au nord de l'Aéroport international Pierre- Elliott-Trudeau de Montréal, incluant notamment le Golf de Dorval et le « Champ des monarques », à court, moyen et long termes, en vertu de leur valeur écologique exceptionnelle, et considérant l'urgence climatique ainsi que le déclin rapide de biodiversité;
 - enjoigne tous les conseils et élus des villes membres de l'Agglomération de Montréal d'exercer une pression sur les paliers de gouvernements supérieurs pour qu'ils protègent adéquatement l'habitat essentiel des papillons monarques et des nombreuses autres espèces qui cohabitent;
 - appuie les programmes et projets d'Espace pour la vie pour sensibiliser davantage la population montréalaise à la protection des papillons monarques, en rappelant notamment l'importance de la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarque, qu'elle encourage également la population à participer aux programmes de sciences participatives, et notamment Mission monarque, qui permettent de documenter les habitats essentiels du monarque à Montréal dans le but de mieux identifier, protéger et surveiller ces sites névralgiques;
- 2- que cette motion soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbault ainsi qu'à la CMM.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (65.01)

À 11 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1075

Conclure une entente-cadre avec Embouteillages Warwick inc./Eau de source Peauseidon pour la fourniture sur demande d'eau embouteillée en format quatre litres lors de situations d'urgence, pour une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 166 129,36 \$, taxes incluses (entente : 144 460,31 \$, taxes incluses + variation des quantités 21 669,05 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19420 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1435;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Embouteillages Warwick inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'eau embouteillée en format quatre litres lors de situations d'urgences, pour une somme maximale de 144 460,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19420;
- 2- d'autoriser une dépenses de 21 669,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1229462004

CM22 1076

Accorder un contrat à Systèmes urbains inc. pour des services techniques d'un entrepreneur spécialisé (Électricité) pour l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 166 493,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19366 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1444;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Systèmes urbains inc., le contrat pour des services techniques d'un entrepreneur spécialisé (électricité) pour l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 493,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19366;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Systèmes urbains inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1227629001

CM22 1077

Accorder un contrat à Toromont CAT Itée, pour l'acquisition de quatre chargeuses-pelleteuses 12-13 tonnes sans accessoire - Dépense totale de 1 409 758,60 \$, taxes incluses (contrat : 1 281 598,73 \$ + contingences : 128 159,87 \$) - Appel d'offres public 22-19409 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1437;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Toromont CAT (Québec), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de quatre chargeuses-pelleteuses, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 281 598,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19409;
- 2- d'autoriser une dépense de 128 159,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Québec);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1228528002

CM22 1078

Accorder quatre contrats à 9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile), Remorquage O Secours inc. et 9216-1686 Québec inc. (T.G.F.) pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour trois arrondissements, pour des périodes de une à deux saisons hivernales avec une année de prolongation - Dépense totale de 809 662,47 \$, taxes incluses (contrats : 674 718,72 \$ + variations des quantités : 101 207,81 \$ + contingences : 33 735,94 \$) - Appel d'offres public 22-19467 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1438;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des articles, pour une période d'une à deux saisons hivernales, avec une option d'une année de prolongation, les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement dans les arrondissements du Sud-Ouest, du Plateau-Mont-Royal et de Ville Marie, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19467;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	S-O-R001-2224	177 061,50 \$
9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile)	S-O-R002-2224	177 061,50 \$
Remorquage O Secours inc.	PMR-R001-2223	169 703,10 \$
9216-1686 Québec inc. (T.G.F.)	VMA-R003-2223	150 892,62 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 33 735,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 101 207,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9273-5893 Québec inc. (Remorquage mobile), de Remorquage O Secours inc. et de 9216-1686 Québec inc. (T.G.F.);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227711005

CM22 1079

Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus inc. pour l'acquisition et l'installation de mobilier autoportant, dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, située au 1080, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 535 558,77 \$, taxes incluses (contrat : 365 703,28 \$ + contingences : 54 855,49 \$ + incidences : 115 000 \$) - Appel d'offres public 22-19424 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1441;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Ameublement Focus inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobilier autoportant, dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, située au 1080, avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 365 703,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19424;
- 2- d'autoriser une dépense de 54 855,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 115 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1228946005

À 11 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1080

Accorder un contrat à Saho Construction inc. pour des travaux d'aménagement d'un sentier aux abords du bassin supérieur au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 939 107,15 \$, taxes incluses (contrat : 1 365 568,42 \$ + contingences : 273 113,68 \$ + variation de quantités : 136 556,84 \$ + incidences : 163 868,21 \$) - Appel d'offres public 22-6728 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1448;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à SAHO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un sentier aux abords du bassin supérieur au parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 365 568,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6728;
- 2- d'autoriser une dépense de 273 113,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 136 556,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 163 868,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de prioriser, pour l'année 2023 et les quatre années suivantes, les dépenses de main-d'œuvre pour l'entretien au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, au montant de 32 850,20 \$ ainsi qu'un montant de 18 770,40 \$ pour les années suivant cette période;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de SAHO Construction inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1229655002

CM22 1081

Autoriser une dépense additionnelle de 683 883,79 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour réaliser des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie et d'éclairage dans la rue Des Carrières, de l'avenue Christophe-Colomb à la rue Normandville, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc. (CM21 0773), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 6 087 379,83 \$ à 6 771 263,62 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1451;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 683 883,79 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe des contingences, pour des travaux de gestion de sols contaminés supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc. (CM21 0773), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 6 087 379,83 \$ à 6 771 263,62 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227231066

CM22 1082

Autoriser une dépense additionnelle de 5 716,74 \$, taxes incluses pour les services professionnels dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L. (BC 1463254), majorant ainsi le montant du contrat de 99 982,26 \$ à 105 699 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1453;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 716,74 \$, taxes incluses pour les services professionnels dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Beaupré Michaud et Associés, Architectes S.E.N.C.R.L. (BC 1463254), majorant ainsi le montant total du contrat de 99 982,26 \$ à 105 699 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1226810002

CM22 1083

Accorder un contrat de services professionnels juridiques à Bernard Brassard S.E.N.C.R.L., pour des services professionnels en aide conseil pour la constitution d'une société d'économie mixte requis, pour une période approximative de 24 mois - Dépense totale maximale de 176 515,37 \$, taxes incluses (contrat : 153 491,63 \$, taxes incluses + une somme maximale de 23 023,74 \$, taxes incluses, pour des variations de quantités - Appel d'offres sur invitation 22-19193

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1454;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bernard Brassard S.E.N.C.R.L., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services professionnels juridiques en aide conseil pour la constitution d'une société d'économie mixte requis pour une période approximative de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 153 491,63 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation 22-19193;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 023,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1220260001

CM22 1084

Approuver un projet d'Entente et les deux projets d'actes de cession entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, en vertu desquels la Ville cède à l'Université de Montréal, le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'Université de Montréal cède à la Ville, une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser la signature de l'Entente et des actes de cession substantiellement conformes aux projets et le versement par la Ville du montant des droits de mutations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1456;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'Entente et les deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, en vertu desquels, la Ville cède à l'Université de Montréal le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'Université de Montréal cède à la Ville une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte;
- 2- d'autoriser la signature de l'Entente et des actes de cession dans la mesure où, de l'avis du Service des affaires juridiques, ils sont substantiellement conformes aux projets ci-joints;
- 3- d'approuver le versement d'une subvention de 32 623,88 \$ par la Ville de Montréal en faveur de l'Université de Montréal, représentant le montant des droits sur les mutations immobilières payable à la suite du transfert de l'immeuble de la Ville à cette dernière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1220222003

À 11 h 37,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1085

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., pour une période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2022, les locaux 420 et 420-B, situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 497,50 pieds carrés (46,22 mètres carrés), à des fins administratives, moyennant un loyer total de 7 124,16 \$, excluant les taxes - Le montant de la subvention représente une somme de 5 313,30 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1457;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Danse-Cité inc., à des fins administratives, les locaux 420 et 420-B, d'une superficie d'environ 497,50 pieds carrés (46,22 mètres carrés), situés au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2022, moyennant un loyer total de 7 124,16 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1228682008

CM22 1086

Approuver un contrat de modification du contrat du prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à La Table Ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une durée additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, le local 412 situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 495,14 pieds carrés (46 mètres carrés), à des fins administratives - La subvention immobilière est de 24 757 \$, pour toute la durée du prêt de local

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1458;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de modification du contrat du prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à La Table Ronde du Mois de l'histoire des Noirs, à des fins administratives, le local 412 d'une superficie d'environ 495,14 pieds carrés (46,0 mètres carrés), situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une durée additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de modification du contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1228682007

CM22 1087

Approuver un projet de bail et de droit de passage aux termes duquel la Ville de Montréal loue à Le Centre hospitalier de l'université de Montréal pour une durée de 48 mois, soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2025, une partie du lot 6 004 985 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (P4), d'une superficie de 1826 mètres carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, (Cité des Hospitalières), dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, moyennant la remise à la Ville de 40 passes de stationnement, l'octroi d'un droit de passage en faveur de la Ville et un loyer symbolique total de 400 \$ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1459;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail et droit de passage aux termes duquel la Ville de Montréal loue à Le Centre hospitalier de l'université de Montréal (CHUM), pour une durée de 48 mois, soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2025, une parcelle du lot 6 004 985 (P4) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1826 mètres carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, (Cité des Hospitalières), dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, moyennant la remise à la Ville de 40 passes de stationnement, l'octroi d'un droit de passage accordé par le CHUM à la Ville et un loyer symbolique total de 400 \$ pour la période, auquel s'ajoutent la TPS et la TVQ, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1225941003

CM22 1088

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Le mouvement des jeunes en HLM pour la réalisation du projet « Fais le MOUV! », pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 octobre 2023, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1465;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Le mouvement des jeunes en HLM pour la réalisation du projet « Fais le MOUV! » pour les années 2022 et 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1229461007

CM22 1089

Accorder un soutien financier totalisant 180 000 \$ à Festival du nouveau cinéma pour l'organisation de la 51^e édition du Festival du nouveau cinéma 2022, du 5 au 16 octobre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1462;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 \$ à Festival du nouveau cinéma, afin de soutenir la 51^e édition du Festival du nouveau cinéma de Montréal qui se tiendra du 5 au 16 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1229664001

À 11 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1090

Autoriser un soutien financier de 2 331 651 \$ à la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque de 3^e rang, pour l'acquisition et la réalisation de rénovations partielles d'un bâtiment résidentiel situé au 450, 33^e avenue, dans l'arrondissement de Lachine / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2022, pour un montant de 2 331 651 \$, provenant des surplus affectés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1466;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un soutien financier de 2 331 651 \$ à la Société locative d'investissement et de développement social (SOLIDES), sous forme d'une contribution financière garantie par une hypothèque de 3^e rang pour l'acquisition et la réalisation de rénovations partielles d'un bâtiment résidentiel situé au 450, 33^e Avenue, dans l'arrondissement de Lachine;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal et du contrat de services professionnels du notaire établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de soutien financier;
- 4- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus dépenses du Service de l'habitation pour 2022 pour un montant de 2 331 651 \$, provenant des surplus affectés;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1229286001

CM22 1091

Autoriser une dépense additionnelle de 63 517,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour le projet de mise à niveau des équipements scénographiques de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, dans le cadre du contrat accordé à l'entreprise LSM Son et Lumières inc. (CM21 1167), majorant ainsi le montant total du contrat de 635 173,64 \$ à 698 691 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1501;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 63 517,36 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux dans le cadre du contrat accordé à LSM Son et Lumières inc. pour le projet de la mise à niveau des équipements scénographiques (CM21 1167), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 635 173,64 \$ à 698 691 \$, taxes et contingences incluses;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1229301001

CM22 1092

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Gamarco inc. pour des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Dollard-St-Laurent, situé au 707, 75^e avenue, dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 28 015 995,89 \$, taxes incluses (contrat : 22 557 162,55 \$ + contingences : 3 383 574,38 \$ + incidences : 2 075 258,95 \$) - Appel d'offres public IMM-15815 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1503;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Gamarco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif Dollard-St-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 22 557 162,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (IMM-15815);
- 3- d'autoriser une dépense de 3 383 574,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 075 258,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Construction Gamarco inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1220765001

CM22 1093**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure quatre ententes-cadres avec CIMA+ S.E.N.C. (Entente-cadre #1 : 2 508 708,51 \$), SNC-Lavalin inc. (Entente-cadre #2 : 2 022 177,98 \$), STANTEC Experts-Conseils Itée (Entente-cadre #3 : 1 798 094,03 \$) et WSP Canada inc. (Entente-cadre #4 : 1 509 322,82 \$) pour des services professionnels en ingénierie relatifs à la réalisation de mandats de conception dans le domaine des ouvrages d'art, pour une durée de 48 mois, avec une option d'une prolongation de 12 mois - Montant total estimé des ententes : 7 838 303,34 \$, taxes incluses incluant 6 531 919,45 \$, en honoraires professionnels et 1 306 383,89 \$, en déboursés - Appel d'offres public 22-19386 (8 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1506;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des contrats, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'ingénierie, pour une période de 48 mois avec une possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19386;
- | Firme | Somme maximale (taxes incluses) | Contrat # |
|-------------------------------|---------------------------------|-----------|
| CIMA+ s.e.n.c | 2 508 708,51 \$ | 1 |
| SNC-Lavalin inc. | 2 022 177,98 \$ | 2 |
| STANTEC Experts-Conseils Itée | 1 798 094,03 \$ | 3 |
| WSP Canada inc. | 1 509 322,82 \$ | 4 |
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ S.E.N.C., SNC-Lavalin inc., STANTEC Experts-Conseils Itée et WSP Canada inc.;
 - 4- d'autoriser le directeur de la Direction gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier à prolonger les contrats pour une période maximale de 12 mois et ce, uniquement, si au terme des 48 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
 - 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1227000007

CM22 1094

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de la neige dans 11 arrondissements, d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 17 277 150,56 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services de courtage pour le transport de la neige à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1500;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans 11 arrondissements, d'une durée d'un an, pour un montant maximal de 17 277 150,56 \$, taxes incluses;
- 3- d'approuver un projet de convention de services de courtage pour le transport de la neige entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce contrat;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1229445007

À 12 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1095

Accorder un contrat de services professionnels au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour accompagner la Ville de Montréal dans le déploiement de la seconde édition de son budget participatif - Dépense totale de 258 563,59 \$, taxes incluses (contrat : 224 837,90 \$ et contingences : 33 725,68 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1508;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour accompagner la Ville de Montréal dans le déploiement de la seconde édition de son budget participatif, pour une somme totale de 258 563,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 725,68 \$, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1229542002

CM22 1096

Approuver un projet d'addenda 1 à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM19 1364) afin de préciser les rôles et responsabilités de chaque partie dans la gestion des terrains de stationnement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1526;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda 1 à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM19 1364), notamment afin de préciser les rôles et responsabilités de chaque partie dans la gestion des terrains de stationnement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1218373007

CM22 1097

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 6 231 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 29 086,9 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, situé en front sur la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour fins de réserve foncière, pour la somme de 6 895 144 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1518;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 6 231 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 29 086,9 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, situé en front sur la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour fins de réserve foncière, pour la somme de 6 895 144 \$, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1229245008

À 12 h 11,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1098

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard LaSalle, entre l'avenue Desmarchais et la rue Gordon, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 258 814 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1469;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant le boulevard LaSalle, entre l'avenue Desmarchais et la rue Gordon dans l'arrondissement de Verdun;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;

- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 258 814 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 258 814 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1221097001

CM22 1099

Autoriser un virement budgétaire, pour l'année 2022, de 82 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de 119 000 \$ en provenance de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1478;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2022, de 82 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de 119 000 \$ en provenance de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1229711001

CM22 1100

Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de MTL 24/24, dans le cadre de l'événement « NON STOP 5 ans ! », organisé à l'édifice Wilder, jusqu'à 9 h, la nuit du vendredi 30 septembre au samedi 1^{er} octobre 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1529;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de MTL 24/24, enregistrée au numéro 1173193575, dans le cadre de l'événement « NON STOP 5 ans! » organisé à l'Édifice Wilder, jusqu'à 9 h, la nuit du vendredi 30 septembre 2022 au samedi 1^{er} octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1228994008

CM22 1101

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1533;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'assujettir au droit de préemption pour une durée de 10 ans, aux fins d'habitation, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 293 552	1 338 832	1 380 819	1 380 930	1 381 598	1 381 820
1 381 868	1 423 803	1 436 053	5 380 924	1 515 663	1 573 350
1 667 668	1 729 416	1 741 050	1 851 334	1 879 184	1 879 251
1 880 796	1 938 659	2 167 427	2 167 490	2 212 342	2 242 426
2 281 148	2 332 918	2 335 192	2 536 021	2 649 234	2 784 238
2 925 346	3 456 363	4 140 628	4 140 853	4 141 027	4 141 147
4 141 194	4 221 003	6 085 617	1 064 542	1 064 556	1 180 704
1 182 005	1 192 160	1 202 500	1 202 578	1 202 591	1 423 789
1 425 174	1 425 188	1 425 191	1 565 305	1 565 327	1 566 614
1 566 621	1 566 651	1 566 801	1 669 299	1 729 230	1 868 154
1 885 035	1 885 066	2 161 315	2 161 344	2 161 358	2 161 385
2 161 631	2 161 641	2 161 650	2 161 682	2 161 686	2 161 699
2 161 765	2 161 786	2 161 816	2 161 986	2 162 131	2 340 047
2 649 154	2 649 172	2 649 232			

2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1228018002

CM22 1102

Approuver le Document d'orientations 2023-2025 de l'Agence de mobilité durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022 par sa résolution CE22 1525;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le Document d'orientations 2023-2025 de l'Agence de mobilité durable.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1227999007

CM22 1103

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes (21-020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes (21-020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1223227001

À 12 h 16,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1104

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 40^e Avenue et la 41^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 40^e Avenue et la 41^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0986;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 40^e Avenue et la 41^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0986;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1285;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre la 40^e Avenue et la 41^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1214386001

Règlement 22-038

CM22 1105

Adoption - Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0987;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0987;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1287;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1226335002

Règlement 22-039

CM22 1106

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement du Programme de réfection des structures routières

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement du Programme de réfection des structures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0988;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement du Programme de réfection des structures routières » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0988;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1301;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement du Programme de réfection des structures routières », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1228465001

Règlement 22-040

CM22 1107

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0989;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0989;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1293;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1227796005

Règlement 19-022-5

CM22 1108

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0990;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0990;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1295;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1224520002

Règlement 02-003-8

À 12 h 17,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1109

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 175 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburants

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 175 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburants » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0991;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 175 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburants » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0991;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1297;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 175 000 \$ afin de financer les travaux du projet de mise à niveau des postes de carburant », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1225382018

Règlement 22-041

CM22 1110**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 103 434 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements, l'acquisition d'équipements écoresponsables et le reconditionnement de véhicules**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 103 434 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements, l'acquisition d'équipements écoresponsables et le reconditionnement de véhicules » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0992;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 103 434 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements, l'acquisition d'équipements écoresponsables et le reconditionnement de véhicules » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0992;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1298;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 103 434 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements, l'acquisition d'équipements écoresponsables et le reconditionnement de véhicules », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1225382017

Règlement 22-042

CM22 1111**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 712 500 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 712 500 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0993;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal (19-023) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 712 500 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0993;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022, par sa résolution CE22 1299;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 312 500 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 712 500 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1225166002

Règlement 19-023-1

CM22 1112

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0994;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0994;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1393;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1220025008

Règlement 22-043

CM22 1113

Adoption - Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0995;

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0995;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0995;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0995;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1394;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Comité consultatif en reconnaissance »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) ».

Adopté à l'unanimité.

42.10 1220132002

Règlement 22-044
Règlement 02-136-11

À 12 h 33, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 septembre 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 20 septembre 2022 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Valérie Plante et M. Éric Alan Caldwell.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Catherine Clément-Talbot, M. Benoit Dorais, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Dominic Perri, Mme Julie Roy et M. Serge Sasseville.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Stéphane Côté, M. Abdelhaq Sari et Mme Véronique Tremblay.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

À 14 h 02, le conseil reprend ses travaux à l'étude du point 42.11.

CM22 1114

Adoption - Règlement abrogeant divers règlements d'emprunt

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement abrogeant divers règlements d'emprunt » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0996;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant divers règlements d'emprunt » à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022 par sa résolution CM22 0996;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1396;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant divers règlements d'emprunt ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1212836002

Règlement 22-045

CM22 1115

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 2 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 2 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2022, par sa résolution CM22 1008 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM22 1008 du conseil municipal lors de son assemblée du 22 août 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 24 août au 6 septembre 2022 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 septembre 2022 à 19 h, à la salle 6A-35 située au 303 rue Notre-Dame Est, 6^e étage, et annoncée au préalable par un avis public en date du 24 août 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 septembre 2022, par sa résolution CE22 1536;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 2 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1227345001

Règlement 20-041-5

À 14 h 06, le leader de la majorité, M. Alex Norris, rappelle le point 7.05.

CM22 1116

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de Tour 6 du Square Children - Projet de règlement P-16-082-1

Le Leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de Tour 6 du Square Children – Projet de règlement P-16-082-1, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1221079008

CM22 1117

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 16-082 », sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le règlement 16-082 » sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex, à l'assemblée du conseil municipal du 16 septembre 2019, par sa résolution CM19 0951 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM19 0951 du conseil municipal lors de son assemblée du 16 septembre 2019 adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 10 au 26 mai 2022 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 31 mai 2022 et annoncée au préalable par un avis public en date du 12 avril 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2022, par sa résolution CE22 1540;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 16-082 », sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

44.02 1190867001

Règlement 16-082-1

À 14 h 48,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1118

Renommer « parc Gary-Longhi » le parc Saint-Damase dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1481;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de renommer « parc Gary-Longhi » le parc Saint-Damase, situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et constitué du lot 2 216 524 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1229026001

CM22 1119

Nommer « bibliothèque Serge-Bouchard » la bibliothèque située au 14001, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1482;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « bibliothèque Serge-Bouchard » la bibliothèque située au 14001, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1229026003

CM22 1120

Renommer « parc Henry-Morgentaler » le parc De Beaujeu / Nommer le parc Francine-Léger / Nommer l'édifice Nicole-Larivée-Boudreau / Renommer « parc Joseph-Thibaudeau » le parc Thibodeau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1483;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de renommer « parc Henry-Morgentaler » le parc De Beaujeu, situé près de l'intersection de la rue Lepailleur et de la place De Beaujeu et constitué du lot 1 323 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- de nommer « parc Francine-Léger » le parc connu par l'appellation usuelle « parc de Rouen / Bennett » situé près de l'intersection de la rue de Rouen et de l'avenue Bennett et constitué du lot 1 879 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- de nommer « édifice Nicole-Larivée-Boudreau » l'édifice situé au 7958, rue Hochelaga, logeant le centre communautaire de Mercier-Est et l'organisme le Chez-Nous de Mercier-Est;
- 4- de renommer « parc Joseph-Thibaudeau » le parc Thibodeau, situé près de l'intersection de la rue Lacordaire et de l'avenue Pierre-De Coubertin et constitué du lot 1 361 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tous dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1229026004

CM22 1121

Nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1484;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1229026002

CM22 1122

Nommer « place du Sable-Gris » la nouvelle place située dans la partie réaménagée de la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1485;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « place du Sable-Gris » la nouvelle place publique située dans la partie réaménagée de la rue Ottawa, entre les rues Prince et Queen, sur une partie du lot 5 521963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1214521015

CM22 1123

Nommer « parc Gretta-Chambers » le parc situé du côté nord de l'avenue des Pins Ouest, à l'ouest de l'intersection avec la rue Redpath-Crescent, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1486;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « parc Gretta-Chambers » le parc situé du côté nord de l'avenue des Pins Ouest, à l'ouest de l'intersection avec la rue Redpath-Crescent, et constitué des lots 1 340 726, 1 515 529 et 1 341 162 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1224521003

CM22 1124

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête, à ses frais, les services de Simon Joly, botaniste en nomination temporaire cadre au Jardin botanique, pour occuper le poste de directeur de l'Institut de recherche en biologie végétale, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2026 - Valeur estimée de la subvention : 595 205 \$ / Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépense équivalent à la prime versée par l'Institut de recherche en biologie végétale pour son directeur, soit 12 500 \$ en 2022

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1488;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête, à ses frais, soit une subvention « en nature » d'une valeur de 595 205 \$, les services de Simon Joly, botaniste en nomination temporaire cadre au Jardin botanique, pour occuper le poste de directeur à l'Institut de recherche en biologie végétale, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2026;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenu/dépense équivalent à la prime versée par l'Institut de recherche en biologie végétale à son directeur, soit 12 500 \$ pour la première année de l'entente et un montant à confirmer par résolution du conseil d'administration de l'organisme pour les années subséquentes;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1220348004

À 15 h 11,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1125

Nomination de Mme Virginie Journeau à titre de membre observatrice au Conseil du système alimentaire montréalais (CSAM), pour une période de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1473;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer Mme Virginie Journeau, conseillère de la Ville du district de Pointe-aux-Trembles, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de membre observatrice au Conseil du système alimentaire montréalais (CSAM), pour une période de trois ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1223999002

CM22 1126

Renouvellement de mandats et nominations de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1474;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - Claudia Atomei;
 - Éric Cardinal;
 - Danielle Casara;
 - Lorène Cristini;
 - Habib El-Hage;
 - Ariane Émond;
 - Jacques Internoscia;
 - Marie Leahey;
 - Denis Leclerc;
 - Coumba Ngom;
 - Radouan Torkmani;
 - Natalie Zingler.

- 2- de fixer leur rémunération à 650 \$ par jour pour les commissaires et à 850 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1221079007

CM22 1127

Motion de l'opposition officielle visant à mandater le Bureau de la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal d'enquêter sur la répartition et l'utilisation des fonds octroyés par le gouvernement du Québec pour lutter contre la violence armée

Attendu que la Ville de Montréal traverse une crise de sécurité publique, que le crime « désorganisé » y opère désormais en plein jour partout sur le territoire montréalais et exacerbe le sentiment d'insécurité de la population;

Attendu que le dernier rapport du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) fait état d'une augmentation moyenne de 17,3 % des crimes contre la personne entre 2016 et 2021, qu'un événement impliquant des coups de feu a eu lieu tous les 2,5 jours en 2021 à Montréal et que les six premiers mois de l'année 2022 ont été marqués par une augmentation de 15 % du nombre de coups de feu par rapport à 2021;

Attendu que les effectifs du SPVM sont en baisse depuis 2018 et que la promesse de Projet Montréal d'embaucher 250 policiers supplémentaires promis n'est toujours pas réalisée;

Attendu que le gouvernement du Québec a octroyé plusieurs dizaines de milliers de dollars à la métropole entre le 24 septembre 2021 et le 23 juin 2022 pour prévenir et lutter contre la violence armée;

Attendu que le gouvernement du Québec a conclu une nouvelle entente avec la Ville de Montréal le 27 août dernier pour renforcer la présence policière sur le territoire montréalais et que les sommes issues de cette entente seront versées à la Ville de Montréal seulement sur confirmation des embauches effectives par le SPVM;

Attendu que le gouvernement du Québec a demandé à l'administration Plante de rendre des comptes sur la gestion des fonds versés pour lutter contre la violence armée;

Attendu que le Bureau de la Vérificatrice générale est la seule institution indépendante capable de faire la lumière sur la saine gestion des fonds octroyés par le gouvernement du Québec à l'administration de la Ville de Montréal et ainsi de rétablir le climat de confiance entre la Ville, le gouvernement provincial et les Montréalais;

Attendu que, selon l'article 107.12 de la *Loi sur les cités et villes*, « le vérificateur général doit, chaque fois que le conseil lui en fait la demande, faire enquête et rapport sur toute matière relevant de sa compétence [sans toutefois que cette enquête ait] préséance sur ses obligations principales »;

Attendu qu'il est d'intérêt public, afin de maintenir la crédibilité, la transparence et l'intégrité de l'institution municipale, que le Bureau de la Vérificatrice générale mène une enquête pour s'assurer que la gestion de l'ensemble des sommes dédiées à la lutte contre la violence armée s'effectue en conformité aux ententes établies entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

que le conseil municipal mandate le Bureau de la Vérificatrice générale d'ouvrir une enquête afin de s'assurer que la gestion de l'ensemble des sommes dédiées à la lutte contre la violence armée depuis la création de l'Opération Centaure s'effectue en conformité aux ententes établies entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Alan DeSousa pour la présentation de la motion.

M. Alan DeSousa prend la parole et fait la lecture des points de la motion. Il mentionne, entre autres, que des articles publiés dans La Presse et par le groupe Québecor ont soulevé un doute raisonnable sur l'utilisation des sommes provenant du gouvernement provincial qui sont dédiées aux stratégies intégrées de violence armée et destinées au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Il rappelle que la Fraternité des policiers et policières de Montréal a envoyé une quatrième lettre alertant le manque d'effectifs sur le terrain, la croissance des démissions, l'augmentation de heures supplémentaires, l'épuisement des policiers-ères et le manque de ressources pour les nouvelles recrues.

M. DeSousa souligne ensuite que depuis 2018 à aujourd'hui, les effectifs des policiers sont en chute libre tandis que le gouvernement provincial continue d'octroyer des fonds à l'Administration pour une mise en place d'une brigade spécialisée depuis le lancement de l'opération CENTAURE. Le conseiller Alan DeSousa réitère que le but de la motion est de mandater le Bureau de la Vérificatrice générale pour enquêter sur l'utilisation des fonds reçus du gouvernement du Québec à l'intention du SPVM.

Pour terminer, il souhaite à nouveau qu'une partie neutre puisse démontrer la conformité aux ententes établies.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Alan DeSousa pour sa présentation et cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier.

Mme Dominique Ollivier se dit déçue du dépôt de cette motion par l'opposition officielle. Elle mentionne notamment que les insinuations décrites dans la motion sont graves et inacceptables et que la gestion des finances publiques de l'Administration est irréprochable. Mme Ollivier déclare que la vice-première ministre du Québec, à la suite de l'entente concernant les fonds du SPVM, réitère sa confiance en l'Administration. Mme Ollivier indique également que l'Administration va voter contre la motion.

La présidente du comité exécutif poursuit et souligne que la gestion des finances au sein de l'Administration est transparente. Elle mentionne que le rôle du Bureau de la Vérificatrice générale est, dans la démocratie municipale, protégé par une indépendance absolue, ce qui permet à cette dernière de faire son travail au bénéfice des Montréalais-ses. Elle affirme que toutes les sommes reçues sont des montants assortis d'ententes et de conditions qui incluent des mécanismes de reddition de compte. Elle rappelle que plusieurs équipes ont été créées pour la lutte contre la violence armée en ce qui concerne les sommes reçues pour le SPVM.

En conclusion, la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, déclare que la confiance est existante et présente entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Elle rassure la population montréalaise en affirmant que toutes les sommes dédiées au SPVM leur ont été acheminées.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Dominique Ollivier pour son intervention et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa précise à nouveau que les enjeux de cette motion ont été soulevés par les médias. Il croit qu'il y a une incertitude concernant les confirmations d'embauches réelles au SPVM et les sommes à cet égard.

Enfin, il affirme que cette motion permettra de mettre une pierre angulaire pour de futures ententes.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Alan DeSousa pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote à main levée sur le point 65.01.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 35

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM22 1128

Motion de l'opposition officielle pressant l'Administration de développer des logements étudiants abordables et des logements sociaux sur la partie sud de l'Îlot Voyageur

Le conseiller Julien Hénault-Ratelle et le conseiller Robert Beaudry déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.02. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que depuis quelques années, une crise du logement abordable touche la métropole et que le taux d'inoccupation des logements locatifs à Montréal se situait à 3,7 % en 2021 selon l'Enquête sur les logements locatifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL);

Attendu que selon la SCHL, le prix moyen des loyers à Montréal a augmenté de 20 % entre 2015 et 2020, engendrant une pression financière accrue sur les ménages montréalais;

Attendu que l'organisation *QS World University Rankings* a classé Montréal au 14^e rang des meilleures villes étudiantes au monde en 2023, au 9^e rang en 2021 et au 6^e rang en 2019;

Attendu que selon l'Étude sur la contribution des universités du Grand Montréal à l'économie du Québec, publiée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en août 2022, 173 000 étudiants fréquentent les universités du Grand Montréal et représentent 4 % de la population;

Attendu que dans son avis *Les jeunes Montréalais.es et le logement locatif : Une situation précaire*, le Conseil jeunesse de Montréal indique que 68 % des étudiants montréalais sont locataires de leur logement, que ces derniers déboursent en moyenne 30 % de plus que le loyer médian du marché locatif montréalais et que le logement constitue le premier poste de dépenses et d'endettement étudiant;

Attendu que le revenu médian annuel total des étudiants se situe entre 10 000 \$ et 15 000 \$ et que les étudiants privilégient la colocation pour se loger à moindre coût dans les quartiers centraux, limitant ainsi l'accès des familles aux grands logements selon l'avis du Conseil jeunesse de Montréal;

Attendu que l'avis du Conseil jeunesse de Montréal évoque que, malgré les pouvoirs et les compétences dont la Ville de Montréal dispose pour favoriser l'abordabilité du marché locatif, « les difficultés propres aux jeunes sur le marché locatif demeurent un angle mort de l'action publique municipale »;

Attendu que les besoins en logements sociaux et communautaires dans l'arrondissement de Ville-Marie sont criants;

Attendu que l'emplacement de l'Îlot Voyageur est idéal pour la construction de logements sociaux et abordables, comme des logements étudiants, compte tenu de sa proximité au réseau de transport collectif, aux universités, à la vie commerciale, au Quartier Latin, à une myriade de services tels que la Grande Bibliothèque et au Quartier inclusif;

Attendu que le projet de l'Îlot Voyageur a initialement été lancé en 2005 par l'UQAM, puis racheté par le gouvernement du Québec en 2010;

Attendu que la Ville de Montréal a acquis la portion sud de l'Îlot Voyageur en 2018 afin d'y réaliser un projet mixte structurant qui saura répondre aux préoccupations urbaines, environnementales et sociétales des Montréalaises et des Montréalais;

Attendu que la Ville de Montréal a confié à la SHDM en août 2019 un mandat de réaliser une étude de préfaisabilité afin d'orienter et d'encadrer le développement de la portion sud de l'Îlot Voyageur en projet mixte, incluant des bureaux et des logements sociaux et abordables;

Attendu que l'Îlot Voyageur Sud accueille depuis quelques années plusieurs projets d'occupation transitoire, dont le projet de livraison urbaine Colibri, la coopérative de solidarité les Valoristes, et l'organisme de mobilisation et de verdissement social Sentier Urbain;

Attendu que la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a eu des impacts sur les centres-villes dans le monde et a exacerbé les inégalités sociales et les problèmes liés au logement;

Attendu que les programmes de financement gouvernementaux pour le logement social et le logement abordable sont en mutation, tant au niveau provincial que fédéral;

Attendu que les employeurs sont en évaluation de leurs besoins en espace de bureau considérant l'augmentation importante du télétravail et du mode hybride;

Attendu que le centre-ville de Montréal est en transformation pour répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais d'aujourd'hui et de demain en fonction de ces dynamiques;

Attendu que l'étude de préfaisabilité du projet de l'Îlot Voyageur Sud se doit de prendre en compte ces nouvelles réalités afin de répondre adéquatement aux besoins du milieu, toujours dans une optique d'en faire un projet phare pour le quartier et pour Montréal;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
M. Sonny Moroz
M. Robert Beaudry

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- continue son travail avec la SHDM et ses partenaires pour faire de l'Îlot Voyageur Sud un projet mixte structurant, y développant des logements sociaux et des logements abordables, incluant des logements étudiants;
- 2- adopte un plan pour l'aménagement de ce projet d'ici la fin de l'année 2023.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Le conseiller Hénault-Ratelle prend la parole et met en contexte la motion. D'entrée de jeu, il précise que la motion déposée vise à faire face à la crise du logement qui sévit à Montréal. Il enchaîne en indiquant que la partie sud de l'Îlot Voyageur est un emplacement névralgique puisqu'il est situé en plein cœur du centre-ville, endroit idéal pour la construction de logements sociaux, communautaires et de logements étudiants abordables. Il rappelle que ce site revêt un grand potentiel de développement dû à sa proximité des universités ou autres institutions d'enseignement supérieurs et du transport en commun. Pour terminer, M. Hénault-Ratelle réfère aux « Résolus » de la motion en souhaitant qu'un plan pour l'aménagement de ce projet soit déposé d'ici la fin de l'année 2023.

La présidente du conseil remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour sa présentation et cède la parole à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos.

La leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, prend la parole et indique que selon les pratiques habituelles, le droit de parole est donné aux auteurs de la motion et par la suite, le représentant de l'Administration s'exprime sur la nouvelle version de la motion.

Un débat s'engage.

Après avoir entendu les intervenants, la présidente du conseil cède la parole à Mme Alba Zuniga Ramos en indiquant qu'elle reviendra avec des précisions sur les questions soulevées.

Mme Zuniga Ramos prend la parole et aborde la question de logement étudiant abordable. Elle parle brièvement de son expérience alors qu'elle était étudiante et des difficultés rencontrées afin de se loger à coût abordable puisqu'elle avait peu de revenus. Mme Zuniga Ramos poursuit et mentionne que les revenus moyens des étudiants oscillent entre 10 000 \$ et 15 000 \$ par année, c'est pourquoi il y a beaucoup d'étudiants qui décident d'opter pour la colocation ou choisissent de s'établir dans les quartiers centraux, ce qui a pour conséquences de réduire l'accessibilité à de plus grands logements pour les familles. Mme Zuniga Ramos souligne que selon une étude, il faudra construire 15 000 unités de logement étudiant d'ici 10 ans pour combler les besoins. En conclusion, Mme Zuniga Ramos se réjouit que ce projet puisse aller de l'avant au profit des étudiants et réitère l'importance de continuer à travailler sur des solutions à plus long terme.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry prend la parole et d'emblée se dit heureux d'avoir trouvé un terrain d'entente pour l'élaboration de cette nouvelle version. Il tient à souligner que le projet de développement de la partie sud de l'Îlot Voyageur en est un structurant qui sera un exemple de développement, de mixité et de renouveau urbain. M. Beaudry poursuit et mentionne que ce n'est pas seulement le projet de l'Îlot Voyageur qui va mettre fin à la crise du logement social ou la protection de l'abordabilité des logements à Montréal, il faudra entre autres, des règlements, des mesures, des fonds d'investissement, la participation de tous les paliers de gouvernement afin de permettre de développer une réponse adaptée. Il revient sur certains propos du conseiller Hénault-Ratelle concernant le Règlement 20-20-20 portant sur les logements sociaux, abordables et familiaux et indique qu'il pourrait lui attribuer la note de zéro pour les mesures qu'il propose pour faire face à la crise de l'abordabilité et du logement social. Il fait un retour sur l'acquisition par la Ville, en 2018, de cette infrastructure et du cheminement fait à ce jour. M. Beaudry réitère que c'est un projet d'envergure et que l'on se doit de le mettre en valeur afin qu'il puisse répondre à des besoins toujours plus grands. M. Beaudry rappelle que la pandémie a ralenti le processus au niveau de l'occupation des locaux mais l'Administration s'adapte aux nouvelles réalités et s'assure que cela se fasse dans les règles de l'art et surtout ancré dans les besoins de la communauté. Pour conclure, M. Beaudry remercie l'opposition officielle pour sa collaboration et souhaite qu'un plan de développement pour l'Îlot Voyageur Sud sera adopté en 2023.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. Hénault-Ratelle, en droit de réplique, dit vouloir passer outre les attaques personnelles de la part de l'Administration; il ajoute qu'il n'en demeure pas moins que les résultats en matière de logements étudiants abordables ne sont pas au rendez-vous. M. Hénault-Ratelle tient à souligner la collaboration de l'Administration afin d'en arriver à une version consensuelle de cette motion.

La vice-présidente du comité exécutif, Mme Caroline Bourgeois, prend la parole et soulève une question de privilège concernant l'expression « attaques personnelles » utilisée à maintes reprises par M. Hénault-Ratelle; elle trouve ces propos déplacés.

M. Hénault-Ratelle prend à son tour la parole en souhaitant que l'expression « être zéro » utilisée par le conseiller Robert Beaudry soit retirée.

La présidente du conseil juge qu'il y a une mésentente au niveau de la communication et non une atteinte aux privilèges des membres du conseil; elle demande aux membres du conseil de faire preuve de prudence et de respect dans les propos. Elle clôt le débat et cède à nouveau la parole au conseiller Hénault-Ratelle afin qu'il termine son droit de réplique.

La présidente du conseil remercie tous les intervenants-es et revient sur les questions soulevées un peu plus tôt concernant l'ordre des prises de parole lors de l'étude des motions au chapitre 65 « Motions des conseillers »; Mme Musau Muele précise qu'il n'y a pas d'indications spécifiques au *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) sur la façon de procéder pour les prises de parole.

La conseillère Émilie Thuillier, la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, et le leader de la majorité, M. Alex Norris, prennent tour à tour la parole afin d'apporter des compléments d'information.

Après avoir pris acte des interventions, la présidente du conseil remercie Mmes Thuillier et Zuniga Ramos, de même que M. Norris, et souhaite que cette question soit traitée ultérieurement; elle clôt le débat.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.02

Point 65.03

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal souligne les 20 ans de création de l'Office de consultation publique de Montréal

En vertu de l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, informe la présidente du conseil qu'il retire la motion inscrite au point 65.03 puisqu'il y a eu l'adoption d'une déclaration au point 15.01 qui traitait du même sujet.

À 16 h 11, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE